

Suspense indigeste

Re re reconfinement ou déconfinement ?

La séance des questions de politique générale adressées au chef du gouvernement se tient aujourd'hui à 15h à la Chambre des représentants

La crise du secteur touristique s'invite sous la Coupole



Amina Talbi : Il faut mettre en place un plan stratégique pour le secteur

Pages 4-5-6

Il n'y a pas que le confinement, le déconfinement aussi a ses problèmes



Corvée pathétique pour les salariés du contrôle technique

Page 2

La compensation du gaz butane en hausse et celle du sucre en baisse



Page 15

Mahi Binebine lauréat du Prix Méditerranée pour "Rue du pardon"



Page 17



Page 3

Il n'y a pas que le confinement, le déconfinement aussi a ses problèmes

Corvée pathétique pour les salariés du contrôle technique

Actualité



« Les salariés des Centres de contrôle technique seront les premières victimes du déconfinement puisqu'ils sont appelés à travailler plus pour le même salaire ». C'est ainsi que Naoufal, technicien casablancais, a jugé la mise en place d'un nouveau cadre de référence concernant la reprise de l'activité de ces centres. Selon lui, le nouveau cahier des charges fixant les conditions de la reprise d'activité dans ce secteur exige l'augmentation du quota des véhicules contrôlés et, du coup, du nombre d'heures de travail sans contrepartie.

En effet, le ministère de tutelle a décidé d'une augmentation exceptionnelle de la capacité de production journalière maximale des centres de 25 véhicules légers par ligne et par agent visiteur au lieu de 20 véhicules et de 16 poids lourds par ligne et par agent au lieu de 13 prévus initialement. En parallèle, il est prévu d'augmenter également, et à titre exceptionnel, le volume horaire du travail journalier à 10h/j avec respect strict des dispositions du Code du travail et la durée minimale réglementaire de chaque contrôle (2 mn pour les véhicules légers et 30 min pour les poids lourds).

Les centres doivent, en outre, mettre en place une politique claire de planifi-

cation du reste de leur activité pour faciliter l'accès des citoyens audit service public. Un système de prise de RDV doit être mis en place par chaque centre pour mieux gérer les flux et éviter l'engorgement des véhicules devant les locaux. Pour les véhicules appartenant à des personnes physiques uniquement, il y a possibilité de prise de rendez-vous pour 5 véhicules légers par ligne et par jour de travail à partir de 15h avec une validation préalable auprès du CVT concerné au moins 24 heures avant le rendez-vous. Concernant les cyclomoteurs, la prise de RDV se fait avec un quota maximal de 30 opérations par jour et par centre.

« Ce document a été concocté à la hâte par l'Agence nationale de la sécurité routière (NARSA) et la Fédération nationale des propriétaires des Centres de contrôle technique sans consultation ou implication des représentants syndicaux du secteur », nous a indiqué Naoufal. Et de poursuivre : « Parmi les points de désaccord sur ce document, il y a l'augmentation du nombre des voitures contrôlées par jour à 25 unités contre 20 auparavant. Une situation qui remet en cause nos droits et nos acquis puisque le fait d'inspecter 25 voitures par jour signifie plus de temps de contrôle et, du coup, des heures supplémentaires. Au-

trement dit, nous sommes appelés à travailler 12 heures au lieu des 8 h garantis par la loi. D'autant plus que nous serons contraints de travailler les samedis durant la journée entière alors qu'auparavant les textes de loi n'exigeaient que 4 heures de travail. Pire, ces heures supplémentaires ne seront pas payées ».

Selon notre source, les techniciens de ces centres ont, à l'inverse, demandé la réduction du quota des véhicules contrôlés à 15 par jour et le renforcement des mesures de prévention et de protection. « Nous avons contacté le directeur de NARSA, mais les pourparlers via les réseaux sociaux n'ont pas abouti. Pour lui, il s'agit bien d'un dispositif provisoire lié au contexte de Covid-19. L'essentiel est de faire passer les 6.000 ou les 8.000 véhicules qui n'ont pas subi de contrôle technique durant la période de confinement. Concernant l'augmentation des salaires, il a affirmé que c'est du ressort du ministère de tutelle », nous a-t-elle précisé. « Nous ne savons pas pourquoi notre secteur n'a pas pu bénéficier de la réduction des effectifs et du nombre d'heures de travail à l'instar des autres secteurs ».

Pour notre source, cette situation prévue à partir du 10 juin risque de porter atteinte à la qualité des services de

ces centres et de mettre en danger la santé des salariés. « Chaque technicien sera obligé de stériliser la voiture qu'il est censé contrôler et chaque opération de contrôle demande au moins 35 minutes. Est-ce qu'avec la pression et les nouveaux quotas, ces techniciens accompliront leur mission dans les règles de l'art ? J'en doute. La logique des chiffres prendra sûrement le pas sur la qualité des contrôles », nous a confié Naoufal. Et de conclure : « Il y a également un risque pour notre santé puisque nous sommes censés fréquenter plusieurs personnes en même temps vu que la période estivale est souvent marquée par l'augmentation de l'affluence vers ces centres. Une situation des plus compliquées puisque les techniciens redoutent que leurs patrons refusent d'investir dans les mesures de prévention et de protection ». A rappeler que le nouveau cadre de référence a exigé des propriétaires et des chefs des Centres de contrôle technique d'appliquer les mesures d'urgence sanitaire tels que la maîtrise et la gestion des flux des véhicules et des personnes ainsi que le respect des mesures de protection (distanciation sociale, désinfection, masques, visières, prise de température pour le personnel ...).

Hassan Bentaleb

Suspense indigeste



Privés de la liberté de circuler depuis le 20 mars, les citoyennes et citoyens marocains sont désormais privés de liberté d'information. Le 18 mai dernier, l'Exécutif a annoncé le prolongement du confinement jusqu'à aujourd'hui. Dans tous les esprits, la date du 10 juin devait être synonyme d'un pas de géant vers un déconfinement et une liberté dont on a quasiment oublié le goût. Mais ça c'était sans compter sur la communication minimaliste du gouvernement.

Aux quatre coins de la planète, les pays ont élaboré une stratégie de déconfinement partagée avec l'opinion publique plusieurs jours avant son entrée en vigueur. Au Maroc, le chef du gouvernement, Saâd Dine El Othmani, s'y prend bien au-delà du temps réglementaire. Il a attendu la date butoir pour présenter sa stratégie de déconfinement à la Chambre des représentants et répondre aux questions en suspens. Ce n'est que 24 heures plus tard que les Marocains auront ce privilège. Un timing pour le moins incompréhensible. Mais il est dû à quoi déjà ? Personne ne le sait vraiment. Est-ce que la récente mise en garde contre le laisser-aller de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) y est pour quelque chose ? Les nouveaux foyers familiaux récemment apparus ont-ils obligé l'Exécutif à temporiser et revoir ses plans ? Le flou demeure entier. Du coup, les personnes qui ont dé-

cidé de sortir aujourd'hui seront-elles inquiétées par les autorités ?

Ce manque de transparence laisse carte blanche à tout un tas de supputations et à une drôle de chasse à l'information. On ne sait plus où donner de la tête en l'absence de communication officielle. Mais de toute évidence, et sans



Re re reconfinement ou déconfinement ?

trop s'avancer, on peut d'ores et déjà prendre pour acquis la fin des grandes restrictions et le retour des petites libertés. Cela ne vous aura certainement pas échappé, le déconfinement tant attendu sera progressif ou ne sera pas. A moins que le confinement ne soit juste allégé. Mais dans un cas comme dans l'autre, plusieurs zones d'ombre subsistent. La décision prise sera-t-elle généralisée ou bien uniquement réservée aux provinces et préfectures en vert sur la carte illustrant la situation épidémique ? A la lumière des chiffres annoncés par le ministère de la Santé, hier matin, il est difficile de trancher.

Alors qu'en Tunisie le gouvernement a assuré avoir maîtrisé l'épidémie et, par conséquent, a levé les restrictions de circulation, au Maroc, le coronavirus donnait également l'impression de s'essouffler doucement mais sûrement tout le long de la semaine dernière. Mais les derniers jours ont balayé ce constat, notamment mardi, où 106 nouveaux cas ont été recensés portant le cumul à 8.408 cas enregistrés. Ce n'est pas tant cette soudaine flambée qui interpelle, mais plutôt la résurgence de nouvelles contaminations dans des provinces et préfectures que l'on croyait jusqu'ici indemnes comme à Safi, Khémisset et Kénitra. Preuve que malgré un nombre de tests (335.643) présenté comme le plus élevé de tout le continent, la stratégie de dépistage menée par les autorités sanitaires du Royaume montre ses li-

mites. Dès lors, s'il suffit de si peu pour qu'une province vire du vert au rouge, alors le Maroc est loin d'être sorti d'affaire. Bien au contraire. D'autant que plusieurs effets d'annonces n'ont pas survécu sur la durée. On pense notamment aux centres d'appels où les campagnes de dépistage, grandement relayées sur les chaînes de télévision nationales, n'ont pas été prolongées au-delà de la semaine dernière. Or, depuis hier, plusieurs employés ont retrouvé leurs bureaux sans pour autant être testés. L'un d'entre eux nous l'a formellement affirmé.

En somme, l'impression qui prime est que le gouvernement laisse volontairement planer le doute sur la suite des événements. En ce sens, opter pour l'allègement du confinement au lieu d'un déconfinement progressif prend tout sens. Contrairement à cette dernière option, l'allègement du confinement permettrait à l'Exécutif de faire machine arrière rapidement puisque les mesures d'allègement seront facilement réversibles. Mais quelle que soit la décision prise dans les prochaines 48h, nul doute qu'elle intégrera les mesures de prévention, le port du masque, les gestes barrières et la distanciation sociale. Sans oublier la promotion de l'appli wiqaytna et, bien évidemment, enfin on l'espère, un plan pour protéger les personnes à risque. A savoir les personnes âgées de plus de 65 ans et les malades chroniques.

Chady Chaabi

La crise du secteur touristique s'invite à la Chambre des représentants

Amina Talbi : Il faut mettre en place un plan stratégique pour le secteur

Lors du débat organisé lundi à la Chambre des représentants sur l'impact de la pandémie du coronavirus sur le tourisme, l'artisanat, le transport aérien et l'économie sociale, Amina Talbi, membre du Groupe socialiste à la Chambre des représentants, a interpellé le ministre responsable du département qui en a la charge sur la crise qui frappe ces secteurs « importants », « vitaux » et « stratégiques » pour l'économie et la société marocaines.

La députée itihadié a affirmé dans ce sens que la pandémie a mis à nu les faiblesses structurelles de notre pays et de ses politiques publiques. « Il est temps d'opérer une véritable rupture avec ces politiques mises en œuvre par les gouvernements successifs dans plusieurs secteurs tel que celui du tourisme ».

Elle a également rappelé que ce secteur souffrait de faiblesses bien avant l'apparition de la pandémie et les professionnels n'attendaient du gouvernement que d'écouter leurs doléances et leurs revendications

et d'y trouver des solutions. « Malheureusement, chaque ministre qui a assumé la responsabilité de ce secteur ne s'est guère soucié d'interagir avec eux », a-t-elle souligné. Et de préciser que le tourisme qui est intimement lié à d'autres secteurs emploie 20 millions de personnes et constitue une source importante de devises.

« Nous attendions de vous madame la ministre que vous présentiez aujourd'hui un plan urgent de sauvetage de ce secteur important et pas seulement des mesures momentanées. Il faut mettre en place des plans stratégiques comme c'est le cas dans l'agriculture », a-t-elle affirmé avant de rappeler les problèmes dont souffrent l'artisanat et ses coopératives. « Nous avons reçu des plaintes dans ce sens et nous avons interpellé le gouvernement à propos des problèmes des coopératives au sein desquelles travaillent notamment des femmes et des jeunes », a précisé la députée socialiste.

T.M



Nadia Fettah Alaoui

Élaboration d'une offre de qualité répondant aux besoins des touristes nationaux



La crise sanitaire a mis sur les rotules le secteur du tourisme et l'ensemble des activités qui forment sa chaîne de valeur, à savoir l'hôtellerie, la restauration, les agences de voyages et réseaux de distribution, le transport terrestre et la location de voitures, l'événementiel et tous les métiers connexes. En l'occurrence 3.500 entreprises d'hébergement touristique, 500 entreprises de restauration touristique, 1.450 agences de voyages, 1.500 sociétés de transport touristique et 1.500 sociétés de location de voitures.

Une berezina qui se traduit, selon la Confédération nationale du tourisme (CNT), par une baisse allant jusqu'à

39% du nombre de touristes et des pertes évaluées à des milliards de DH.

Cette année de vaches maigres a mis en terre tous les espoirs des opérateurs de ce secteur qui avait enregistré en 2019 un nombre record de touristes, avec 13 millions de visiteurs, en hausse de 5,2% par rapport à 2018 et généré 78,6 milliards de dirhams (7,41 milliards d'euros) de recettes contre 73,04 milliards de dirhams (6,89 milliards d'euros) une année auparavant.

C'est dire que les opérateurs qui savent que l'avenir ne sera pas aussi rose qu'ils l'espéraient attendaient avec impatience de connaître les détails du plan de relance concocté par leur dé-

partement de tutelle.

La réponse de la ministre du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport aérien et de l'Économie sociale, Nadia Fettah Alaoui, à une question centrale à la Chambre des représentants sur "l'impact de la pandémie du coronavirus sur les secteurs du tourisme, de l'artisanat, du transport aérien et de l'économie sociale", n'a malheureusement pas comporté les indications chiffrées et budgétisées à même d'apaiser leurs craintes.

Elle a certes annoncé que son département a « élaboré un plan intégré et participatif visant à lutter contre les répercussions du nouveau coronavirus, à relancer le secteur et à favoriser le positionnement du Royaume dans le monde de l'après Covid-19, compte tenu de l'évolution des besoins et des attentes du consommateur et de la qualité de l'offre nationale » et que ce plan est axé sur la préservation de l'emploi, des compétences et des capacités des professionnels du secteur, la promotion de son décollage, avec un accent particulier sur le tourisme interne dans une première phase et sur la mise en place d'une offre de qualité répondant aux besoins des touristes.

La ministre a dans ce sens précisé que le tourisme interne fait partie des priorités de son département, en tant que locomotive stratégique pour redynamiser le créneau, à travers la révision de l'offre et son adaptation à la demande des touristes locaux, le lancement d'une campagne promotionnelle intense en vue de restaurer la confiance, sans oublier la promotion du produit local.

Ce plan d'action comprend, selon elle, d'autres mesures en cours de négociation portant sur les aspects finan-

cier, social et de gouvernance, notant que la restauration de la confiance des visiteurs et des investisseurs demeure au premier rang des priorités.

Elle a, par ailleurs, annoncé que les indicateurs du secteur ont connu un net recul durant les quatre premiers mois de l'année 2020, puisque le nombre de touristes a affiché une baisse de 45% par rapport à la même période de l'année dernière, alors que celui des nuitées a accusé une baisse d'environ 43%.

Côté recettes touristiques, a-t-elle ajouté, elles ont diminué de 15% au cours de la même période, rappelant que "le secteur a bénéficié des mesures prises par le Royaume » dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, puisque près de 70% de ses employés inscrits à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) ont bénéficié d'indemnités mensuelles" et que les travailleurs du secteur informel et les entreprises œuvrant dans ce même secteur ont de leur côté tiré profit d'autres mesures d'appui. Sur le plan législatif, a-t-elle ajouté, le ministère est intervenu pour éviter les faillites d'entreprises touristiques et garantir les droits des consommateurs par le biais du projet de loi 30-20 édictant des dispositions particulières pour les contrats de voyage, les

séjours touristiques et les contrats de transport aérien des passagers.

Dans le même contexte et pour renforcer les capacités des professionnels et les préparer à une reprise rapide de l'activité touristique qui nécessite d'améliorer la compétitivité, une plateforme numérique a été développée, en vue d'accompagner ceux-ci en proposant des formations digitales dans un certain nombre de domaines qui portent sur l'excellence par la qualité, l'innovation et la capacité commerciale.

Elle a en outre rappelé que son département s'est attelé à l'élaboration d'un manuel de santé et de sécurité pour la reprise de l'activité touristique, à la structuration du secteur et la généralisation progressive de la couverture sociale, en plus de la préparation d'un plan sectoriel.

Sur le registre de la promotion du tourisme, le ministère a initié une série de mesures en collaboration avec l'Office national marocain du tourisme (ONMT), s'articulant autour de la relance du tourisme interne en se basant sur la mise en place d'une stratégie en direction du marché local dans l'objectif de mieux rapprocher le produit touristique du citoyen.

H.T

Mesures du CVE en faveur du secteur

Le Comité de veille économique (CVE) a instauré de nombreuses mesures pour soutenir les entreprises du secteur touristique à surmonter l'impact économique du coronavirus, essentiellement à travers le report ou la suppression des charges sociales (CNSS et CIMR), mais aussi les dégrèvements d'impôt (IR, IS et TVA), pour toute la période de la crise, le report des échéances bancaires de 12 mois, le maintien des lignes de crédit et l'ouverture des lignes d'emprunts sur 12 mois avec réduction du taux d'intérêt à 2% pour cette période.

Rkia Alaoui, CRT de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma

Un plan de relance de la destination en trois étapes

Dans un entretien accordé au Club de la presse de Marrakech, Rkia Alaoui, présidente du Conseil régional du tourisme de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, a rappelé qu'en avril et mai derniers, le taux d'occupation des hôtels a été de 0%. « On ne générerait rien, mais en plus, on avait des charges fixes que l'on continuait à payer. Nous avons néanmoins continué à travailler, même à des moments de visibilité inexistante ».

Elle a également indiqué que le CRT a un plan d'action fort pour la région.

Concernant le court terme, a-t-elle précisé, « nous voulons récupérer le maximum d'intentions de voyages pour notre région. C'est pourquoi nous avons lancé notre campagne de communication « Nmchiw l Chamal » afin de promouvoir notre région pour la saison estivale à venir », a-t-elle ajouté.

Pour ce qui est du moyen terme, Rkia Alaoui a déclaré : « Nous gardons le cap sur nos objectifs stratégiques, que ce soit par la création d'une marque touristique, qui représente pleinement notre région, par la modernisation de notre infrastructure digitale ou par la promotion à l'échelle locale et bientôt internationale des atouts de nos destinations pour continuer à nous démarquer par notre approche au marketing territorial ».

Sur le long terme, a-t-elle conclu, « notre finalité est de pouvoir équiper notre région de l'ensemble des leviers à même de lui permettre d'être compétitive. Ceci passe indéniablement par le renforcement de l'aérien mais aussi, en prospectant davantage de TO internationaux pour les rapprocher de notre offre touristique, en soutenant le segment croisières et en continuant à développer les segments de clientèle existants et à en explorer de nouveaux ».

*Mohamed Takhchi, CRT de Draâ-Tafilalet*

L'accent doit être mis sur la promotion du tourisme national

Interrogé par l'agence MAP au sujet de la situation du tourisme dans la région, le président du Conseil régional du tourisme de Drâa-Tafilalet, Mohamed Takhchi, s'est dit "optimiste" quant aux perspectives de relance de ce secteur qui a subi de plein fouet les répercussions socioéconomiques de la pandémie du Covid-19.

Il a également fait savoir que des packages et des offres ciblant les touristes marocains sont en train d'être préparés avec des prix attractifs pour les familles marocaines afin de les encourager à visiter les différents sites touristiques de la région soulignant que l'accent doit être mis sur la place qui doit être accordée à la promotion du tourisme national dans la stratégie de relance du secteur, ajoutant que ce segment est appelé à "sauver" plusieurs destinations au Maroc.

Il a, par ailleurs, évoqué le projet de création d'un groupement des 12 CRT du Maroc, à travers lequel chaque région ne se limitera pas uniquement à faire sa propre promotion touristique mais aussi celle des autres destinations et plaide pour la nécessité du renforcement des liaisons aériennes internationales avec la région de Drâa-Tafilalet qui compte trois aéroports à Errachidia, Ouarzazate et Zagora, mais dont les fréquences de vols ne sont pas suffisantes pour booster comme il faut l'activité touristique.

Younes Laraqui, CRT de Béni Mellal-Khénifra

Le tourisme de montagne et la campagne devront prendre plus de place

La montagne et la campagne marocaines devront prendre davantage de place dans le paysage touristique marocain, pour la période post-confinement, a souligné le président du Conseil régional du tourisme (CRT) de Béni Mellal-Khénifra, Younes Laraqui.

Dans une interview accordée à la MAP, il a souligné que les investissements dans le tourisme de campagne et de montagne doivent s'adapter à ces nouvelles attentes plus "vertes", plus durables et responsables à l'ère du Covid-19, pour relancer autant que possible le tourisme domestique et interne, en raison de la chute drastique du tourisme mondial.

Le tourisme durable et le développement territorial revêtent une importance particulière en cette conjoncture exceptionnelle d'où la nécessité d'élaborer une stratégie en la matière, en mettant à profit la richesse de la biodiversité du pays et ses atouts naturels pour promouvoir la destination Béni Mellal-Khénifra, a-t-il expliqué.

Le tourisme a été fortement impacté par un arrêt total des activités. "Notre patrimoine qu'il soit naturel ou culturel constitue la richesse de notre pays et de nos régions, donc il convient de capitaliser davantage sur ce patrimoine", a-t-il soutenu, indiquant que les professionnels et le ministère du Tourisme sont tenus d'œuvrer de concert, avec une ambition commune d'assurer le rayonnement touristique des régions.

Il a, dans ce sens, indiqué que la région de Béni Mellal-Khénifra ne bénéficie pas beaucoup des retombées de la croissance soutenue qui caractérise le tourisme international depuis de nombreuses années, appelant à soutenir les initiatives des porteurs de projets de gîtes, de petite hôtellerie, d'animation touristique (sports extrêmes, expériences d'aventure...) et à encourager et octroyer des avantages fiscaux aux entrepreneurs privés pour créer des infrastructures de loisirs dans les villes principales de la région Béni Mellal-Khénifra (centres commerciaux, salle de cinéma, restaurants et lounges ...).



Hamid Bentahar, CRT de Marrakech- Safi

La relance des activités se fera en deux temps

Dans un entretien accordé à la MAP, le président du Conseil régional du tourisme (CRT) Marrakech- Safi, Hamid Bentahar, a affirmé que «la relance des activités touristiques se fera en deux temps. Les efforts seront portés, d'abord, sur le marché local, qui représente 30% du total des flux touristiques dans la région Marrakech-Safi, avec son arrière-pays qui est la destination préférée des Marocains».

«Il s'agit du premier marché qui est en constante évolution et qui demeure très important pour les professionnels. Un visiteur sur trois est Marocain et c'est une donnée si importante à ne pas négliger», a-t-il précisé, notant que dans un second temps, les efforts seront axés sur le marché international, dès que les conditions de voyages le permettent notamment, celles en relation avec l'aérien et la réouverture des frontières.

Sur un autre registre, il a souligné l'impératif d'œuvrer pour une meilleure adaptation des offres touristiques aux budgets des ménages lourdement impactés par le coronavirus, notant que c'est dans cet esprit que les professionnels, tous métiers confondus (hôteliers, agents de voyage, restaurateurs, transporteurs et guides touristiques) à l'échelle régionale, ne cessent de faire montre de solidarité et d'un degré élevé d'engagement, en se préparant pour accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions possibles et dans le respect scrupuleux des mesures sanitaires.

«De nouveaux produits attendent les hôtes de Marrakech pour découvrir de nouvelles facettes de cette cité impériale et de son patrimoine, en empruntant des itinéraires solidaires et créatifs en calèches, en vélos, en side-car ou à pieds. Parallèlement, a-t-il ajouté, «nous préconisons la mise en place d'un fonds régional de promotion pour la relance rapide de l'activité et le lancement d'un plan d'accélération spécifique pour la compétitivité des acteurs dans l'ensemble de ces territoires»



Hassan Bargach, CRT de Rabat-Salé-Kénitra

La préservation des emplois, un grand défi à relever



La préservation des emplois du secteur du tourisme est le plus grand défi post-coronavirus, a souligné le président du Conseil régional de tourisme (CRT) de Rabat-Salé-Kénitra, Hassan Bargach.

«Immobilisée depuis plus de trois mois, la situation de l'industrie touristique est alarmante pour tout le pays», a-t-il relevé dans un entretien accordé à la MAP, ajoutant que plusieurs entreprises sont sur le point de déposer leur bilan et le maintien des emplois est dangereusement menacé.

«Le secteur du tourisme génère 80 milliards de devises et 125 milliards de dirhams de recettes et compte pour 10% du PIB national», a indiqué le responsable, affirmant que l'impact s'est ressenti sur toute la chaîne de valeur touristique.

Abordant la région Rabat-Salé-Kénitra, le président du CRT a révélé qu'à l'instar de toutes les régions du Maroc, l'activité touristique est à l'arrêt, poursuivant que les mesures nécessaires prises pour la pandémie

ont paralysé l'activité, notamment la fermeture des hôtels, restaurants et cafés.

«Des milliers d'actifs sont immobilisés et cela touche les emplois directs et indirects, mais aussi le secteur informel et des milliers de ménages», déplore le responsable. «Le secteur touristique souffre depuis plusieurs mois d'un manque de visibilité quant à ses perspectives d'évolution», a-t-il relevé, notant que la fin du confinement devrait permettre un retour progressif à la normale.

Faouzi Zemrani, CNT

Le tourisme local ne pourra pas combler les pertes subies

Dans un entretien accordé à notre confrère La Vie Economique, Faouzi Zemrani, vice-président général de la Confédération nationale du tourisme, a affirmé que pour réussir la relance du tourisme, il faut une mobilisation totale et une volonté politique. Il a également déclaré qu'il ne comptait pas trop sur la clientèle nationale pour combler les trois mois d'inactivité subie, ni les mois à venir qui s'annoncent très difficiles. Il a également déclaré que pour ce faire, il faudra booster le pouvoir d'achat des nationaux en stimulant la demande par des incitations et des facilités tels les chèques vacances défiscalisés ou les crédits vacances à taux réduit remboursables sur 12 mois à partir de janvier 2021 par exemple.

Néanmoins, le tourisme interne ne sera jamais une alternative au tourisme international. « Nous avons besoin du marché international pour l'équilibre de notre balance commerciale. C'est ce qui permet de drainer des devises, payer la facture énergétique et importer ce dont on ne peut pas se passer », a-t-il affirmé en substance.



Adil Terrab, CRT de Meknès

Le tourisme intérieur ne doit pas rester lié aux situations de crise

Interviewé récemment par l'agence MAP, le président du Conseil préfectoral du tourisme de Meknès, Adil Terrab, a précisé que la capitale ismaélienne compte 150 sociétés dont des hôtels, des agences de voyage et des restaurants, qui emploient un total de 4.000 personnes.

Après avoir exprimé le souhait de voir les prochains jours apporter plus de visibilité dans ce secteur, il a annoncé que les professionnels collaborent avec l'ONMT pour préparer une campagne promotionnelle qui durera 22 semaines et permettra aux citoyens marocains de s'informer des atouts de Meknès et de son arrière-pays.

« Nous souhaitons créer une niche autour du tourisme intérieur, un secteur qui ne doit pas désormais rester lié aux situations de crise, mais doit être érigé en activité s'inscrivant dans le temps », a-t-il déclaré en substance, en précisant que « l'association des hôteliers de Meknès et celle des agences de voyage sont en train de préparer des packages dédiés au touriste marocain avec l'unification des prix et des services dans les établissements concernés ».

Il a néanmoins indiqué que « la reprise va être très, très timide et ne dépassera pas 30 % au maximum des recettes des unités hôtelières. Il s'agit d'une première phase qui devrait être confortée par une politique globale et plus agressive ».



Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers
rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

**Votre soutien,
Notre avenir**

La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox



Le Médiateur pour la démocratie et les droits de l'Homme exhorte le gouvernement à abolir la peine de mort

Appel aux différents départements ministériels et institutions publiques concernées par l'atteinte au droit à la vie à procéder à des investigations, administratives ou judiciaires, à en publier les résultats et à en informer l'opinion publique dans les délais raisonnables



Le Médiateur pour la démocratie et les droits de l'Homme (MDDH, indiqué aussi par le Médiateur) a rendu public son rapport annuel sur la situation des droits et libertés au Maroc pour l'année 2019.

S'agissant du droit à la vie, le Médiateur a critiqué le maintien de la peine capitale dans la législation nationale et le fait que le gouvernement n'a pas tenu son engagement de lancer un débat societal à ce sujet.

Le rapport a également présenté « des violations du droit à la vie en lien avec l'usage des armes de service, le nombre élevé des accidents de la route et des suicides, des tentatives d'émigration irrégulières, le non-accès aux services de santé ou leur faiblesse en cas d'accès », tout en soulignant que « toutes ces données constituent un sujet de vive préoccupation et exigent une révision des législations et l'élaboration et la mise en œuvre de politiques équitables garantissant la protection de ce droit ».

A cet égard, le Médiateur a exhorté le gouvernement à accélérer la ratification du deuxième protocole optionnel du Pacte international relatif aux droits civils et politiques en vue de l'abolition de la peine de mort et inciter « les différents

départements ministériels et les institutions publiques concernées par l'atteinte au droit à la vie à procéder à des investigations, administratives ou judiciaires, à en publier les résultats et à en informer l'opinion publique dans des délais raisonnables ».

Concernant la liberté d'association, le Médiateur a critiqué la poursuite en 2019 des pratiques portant atteinte à cette liberté. Il s'agit, entre autres, du « refus de réception des documents des associations ou de leurs sections, en violation des dispositions de l'article 5 du Dahir du 15 novembre 1958 », de « réception des documents mais refus de délivrer le reçu provisoire », de « demande de documents non exigés par la loi », de « remise du reçu provisoire mais refus de remise du reçu définitif dans les délais déterminés par la loi (60 jours), ou remise après ce délai ».

Pour cette raison, le Médiateur a estimé qu'il est nécessaire de procéder à la révision du dahir n° 1.58.376 du 15 novembre 1958 pour que ses dispositions soient conformes à la Constitution, à la pratique conventionnelle, aux engagements internationaux et aux recommandations du Conseil national des droits de l'Homme (contenues dans son mémo-

tionnalité entre le préjudice survenu et les indemnités accordées dans les procès en diffamation ».

S'agissant de la liberté de conscience, le rapport a souligné qu'il est temps de « dépenaliser tout acte relatif à l'expression de la liberté de croyance et de conscience comme stipulé dans les normes du droit international relatif aux droits de l'Homme, notamment les deux articles 200 et 220 du Code pénal » ; de « promulguer des lois pénalisant l'excommunication et la discrimination au nom de la croyance » ; et de promouvoir « l'éducation aux valeurs humaines et universelles comme socle pédagogique pour une révision du système de l'éducation et de l'enseignement ».

Par ailleurs, le Médiateur a affirmé que la protection des données personnelles et du droit à la vie privée se heurte encore à des contraintes et à des défis. Selon lui, « la pratique révèle de nombreux dépassements et violations perpétrés par des institutions publiques et privées, par des individus et des médias. Ils reflètent une très faible prise de conscience de la société dans son ensemble, ce qui exige l'engagement et la responsabilité de tous dans la protection des données personnelles et le respect de la vie privée de tous ».

En ce sens, le Médiateur a présenté quelques recommandations telles que l'amélioration du cadre juridique et sa mise en conformité avec les dispositions de la Constitution et des conventions internationales concernant les personnes physiques lorsqu'il s'agit de traitement des données à caractère personnel ; l'élévation de la Commission nationale de protection des données personnelles (CNDP) au rang des institutions indépendantes créées par une loi conformément à l'article 159 de la Constitution ; l'adoption des garanties juridiques et procédurales permettant un traitement des données à caractère personnel conforme aux conventions internationales et régionales ratifiées par le Maroc ; et la sensibilisation à l'importance de la vie privée et la gravité de sa violation dans les cursus et les programmes de l'enseignement et de la presse.

Il y a lieu de signaler que ce rapport a été finalisé fin février 2020 et devait être remis à la presse durant la 2ème semaine du mois de mars, « mais l'apparition des premiers cas Covid-19 et l'engagement de notre pays pour combattre cette pandémie nous en a dissuadés », ont souligné les rédacteurs de ce rapport.

H. T

Diffusion sur Laâyoune TV de capsules éducatives sur le système de valeurs



Le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, a annoncé la diffusion, depuis lundi, de capsules éducatives sur l'acquisition de compétences de vie et le renforcement du système de valeurs, destinées aux élèves et aux cadres

éducatifs et administratifs du cycle secondaire collégial.

Dans un communiqué, le ministère a indiqué que ces capsules, qui seront diffusées quotidiennement via la chaîne "Laâyoune TV" de 10H00 à 11H00, auront un impact positif sur l'amélioration de l'apprentissage et l'instauration d'un

nouveau dynamisme dans les méthodes d'enseignement.

Cette initiative intervient dans le cadre de la continuité pédagogique et s'inscrit dans le programme de coopération entre le ministère et le Fonds des Nations unies pour l'enfance "UNICEF", notamment à travers le projet "Maharati" qui vise à dé-

velopper les compétences de vie et à renforcer le système de valeurs et, ainsi, permettre aux élèves de réussir leur transition et leur engagement dans la vie professionnelle, a-t-on souligné.

Ces capsules télévisées seront présentées au public en langues arabe et française et comprennent une introduction générale sur l'importance des compétences de vie, en particulier dans le contexte de la pandémie du coronavirus (Covid-19), en donnant un bref aperçu du contexte et des objectifs du cadre référentiel en matière d'éducation aux compétences de vie et à la citoyenneté et en définissant succinctement chacune des douze compétences de vie.

Ces capsules comprennent également des notes d'encadrement adressées aux cadres éducatifs et administratifs et qui seront présentées par les encadrants du projet, dans l'objectif de leur expliquer les moyens d'intégrer les compétences de vie dans les matières qu'ils enseignent.

D'autres capsules destinées aux élèves seront présentées par des professeurs et auront pour but d'initier les collégiens à l'importance des compétences de vie, afin de leur fournir les qualités nécessaires pour un meilleur apprentissage et aspirer à un avenir assuré, avec l'aptitude de s'adapter aux changements de la vie, à travers des explications au sujet de la compétence ciblée, sur la base d'exemples concrets à employer dans la vie quotidienne.

Publication des cadres référentiels de la 1^{ère} année du bac

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a indiqué, lundi, avoir publié les cadres référentiels adaptés aux épreuves de l'examen régional unifié de la première année du baccalauréat prévu les 4 et 5 septembre, sur son portail www.men.gov.ma.

Tous les candidats aux examens de la première année du baccalauréat ont reçu une copie des cadres de référence sur leur adresse mail personnelle "Taalim.ma", précise lundi le ministère dans un communiqué.

Le département a, en outre, souligné qu'il a procédé à l'adaptation des cadres référentiels de l'examen pour inclure exclusivement les cours dispensés en présentiel, depuis la rentrée scolaire jusqu'au 14 mars 2020, date de la suspension des études présentielle en raison des mesures de confinement imposées pour faire face à la propagation du coronavirus.

Pour accéder à la plateforme "Taalim.ma", le ministère rappelle que les candidats doivent saisir l'identifiant composé du "code Massar" sur la plateforme www.taalim.ma, et ce en se connectant sur l'adresse CodeMassar@taalim.ma avec le mot de passe qui convient.

Le HCP lance une plateforme de soutien scolaire

Le Haut-commissariat au plan (HCP) a annoncé lundi le lancement d'une base de données documentaire "e-soutien-scolaire", destinée aux différents niveaux de l'enseignement au Maroc et accessible à travers le lien : <http://www.abhatoo.net.ma/e-soutien-scolaire/>.

Mise en service par le Centre national de documentation (CND), sur son portail d'informations "ABHATOO", cette base de données est soumise à l'appréciation des enseignants et mise à la disposition des élèves et de leurs parents, avec l'objectif de contribuer aux efforts déployés par le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, pour le développement de l'enseignement à distance, dans le contexte du confinement sanitaire en vigueur depuis le 20 mars 2020.

Elle cible, en particulier, les trois niveaux de l'enseignement primaire, secondaire et lycée, en plus du préscolaire et de l'éducation inclusive, précise le HCP dans un communiqué.

Cette initiative, réalisée par les experts du CND, s'inscrit dans le cadre des missions assignées à cette institution de collecter, traiter et diffuser la



documentation et les informations à caractère économique, social et environnemental du Maroc, souligne la même source.

Son objet, par nature dynamique, est appelé à être "constamment enrichi et amélioré", en concertation avec le ministère, pour être "en phase avec les éventuelles évolutions

des programmes et normes pédagogiques officiels", avec l'espoir de constituer "une valeur ajoutée" dans l'enseignement à distance et du soutien scolaire, et dans la perspective d'être élargi à d'autres niveaux et modes d'enseignement, notamment la formation professionnelle, conclut le HCP.

Le Maroc devient membre de la commission des normes de sûreté de l'AIEA



Le Maroc représenté par l'Agence marocaine de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques (AMSSNuR) a réussi à siéger à la Commission internationale des normes de sûreté nucléaires (CNS) de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

En effet, le directeur de

l'AMSSNuR, Khammar Mrabit, vient d'être nommé par le directeur général de l'AIEA comme étant membre de la CNS pour quatre ans, indique l'Agence marocaine dans un communiqué, soulignant que cette nomination témoigne de la reconnaissance et du prestige dont jouit le Royaume en Afrique et à l'échelle internatio-

nale dans les domaines stratégiques de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques.

Cette prestigieuse commission, souligne-t-on, représente un organe permanent composé de 25 hauts responsables et experts nationaux, sur plus de 170 Etats membres de l'AIEA, ayant pour responsabilité l'établissement des normes et des

orientations de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques et d'autres documents réglementaires concernant l'utilisation de l'énergie nucléaire, les rayonnements ionisants, le transport des matières radioactives et les déchets radioactifs, ainsi que la préparation et la réponse aux situations d'urgence nucléaire ou radiologique.

L'ambition est de fournir les orientations stratégiques pour l'élaboration, l'examen et l'approbation des normes de sûreté, des textes des principes fondamentaux et des exigences de sûreté à soumettre au Conseil des gouverneurs de l'AIEA pour approbation. Il s'agit, en outre, de déterminer la pertinence des guides de sûreté à publier sous l'autorité du directeur général de l'AIEA, de fournir des conseils et des recommandations générales sur les aspects relatifs aux normes de sûreté, sur les questions réglementaires et sur les activités de l'AIEA en matière de normes de sûreté et sur les programmes connexes, y compris ceux de la promotion de la mise en œuvre de ces normes au niveau international.

L'AMSSNuR relève, par ailleurs, qu'au vu des circonstances sanitaires actuelles liées à la pandémie de Covid-19, une 47^{ème} réunion de la CNS, à laquelle Khammar Mrabit a participé, s'est tenue par visioconférence le 4 juin 2020 pour des échanges sur le coronavirus et son impact sur les activités des autorités de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques, ainsi que pour l'approbation des projets de publication des normes et des orientations ainsi que l'examen du futur plan d'action quadriennal élaboré sur la base de l'évaluation des réalisations du mandat précédent.

Au cours de cette rencontre virtuelle, les membres de la CNS ont également échangé sur le projet du plan de travail préparé par le secrétariat de l'AIEA à propos des répercussions possibles de la pandémie de Covid-19 sur les normes de sûreté, ont partagé leurs expériences respectives dans ce domaine et abordé les prochaines étapes qu'ils comptent franchir pour l'exécution du plan d'action de la commission.

Omar Hilale préside une réunion de haut niveau sur le Sahel

L'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès des Nations unies à New York, Omar Hilale, a présidé, lundi, une réunion virtuelle sur les défis multidimensionnels et interconnectés dans la région centrale du Sahel.

Cette réunion a été organisée dans le cadre des travaux du segment des affaires humanitaires du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC), présidé par l'ambassadeur Hilale. Elle vise à examiner les voies et moyens en vue de réduire les besoins, les risques et les vulnérabilités des populations de la région, à travers une collaboration plus étroite entre les acteurs humanitaires, de développement et de la consolidation de la paix.

Dans son allocution d'ouverture, l'ambassadeur a rappelé que le choix du Sahel découle de l'importance que le Maroc et Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en particulier, accordent à cette région. A cet effet, le diplomate marocain a rappelé le discours Royal adressé à la 1^{ère} conférence de la Commission Climat pour la région du Sahel, dans lequel le Souverain a souligné que cette région peut devenir un modèle d'intégration régionale avancée sur les plans économique, environnemental, politique et humain.

Par ailleurs, Omar Hilale a dressé un bilan de la situation humanitaire dans

cette région et l'impact de l'insécurité et les conflits sur son développement. Il a noté que la région du Sahel central est un rappel important des promesses de « ne laisser personne de côté » en « aidant d'abord les plus défavorisés », prises l'ONU dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement.

Et de souligner à cet égard que la nature multidimensionnelle de la situation dans cette région nécessite l'union des efforts de toutes les parties prenantes pour alléger les souffrances de la population, en appelant les partenaires humanitaires et de développement à s'engager davantage pour réduire les risques et les vulnérabilités des populations de la région.

Intervenant au nom de la vice-secrétaire générale de l'ONU, Amina Mohamed, l'administrateur du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et vice-président du Groupe des Nations unies pour le développement durable, Achim Steiner, a souligné que la région du Sahel central a été piégée par les conflits prolongés, l'extrémisme violent, la concurrence sur les terres et l'eau potable et les caprices du changement climatique, avec des températures augmentant 1,5 fois plus vite que la moyenne mondiale. Ces facteurs, a-t-il ajouté, engendrent, ensemble, des besoins sans précédent, des déplacements forcés et l'insécurité alimentaire.



Cette réunion a été marquée par la participation de plusieurs panélistes de haut niveau, notamment le ministre de l'Action humanitaire et de la Gestion des catastrophes du Niger, Magagi Laouan, la commissaire aux affaires politiques de l'Union africaine, Cessouma Minata Samate, le secrétaire permanent du G5 Sahel, Maman Sidikou, ainsi que la directrice générale des opérations européennes de protection civile et d'aide humanitaire, relevant de l'Union euro-

péenne Paraskevi Michou.

Le système onusien était représenté par le sous-secrétaire général par intérim des Nations unies aux affaires humanitaires et coordonnateur adjoint des secours d'urgence, Ramesh Rajasingham, la secrétaire exécutive de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, Vera Songwe, et la coordonnatrice résidente des Nations unies et coordinatrice humanitaire au Burkina Faso, Metsi Makhetha.



L'OMS s'alarme d'une aggravation de la pandémie dans le monde



Après New York lundi, c'était au tour de Moscou d'entamer son déconfinement mardi, confortant une réouverture en marche dans de nombreux pays malgré l'alarme lancée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) contre une "aggravation de la situation mondiale" face au coronavirus.

Sous un soleil radieux et des températures estivales, les embouteillages étaient de retour dans les rues de la capitale russe pour la première fois depuis fin mars.

"Il fait beau et il y a beaucoup de gens dans la rue. C'est une belle journée", sourit Olga Ivanova, une responsable marketing de 33 ans, ravie de retrouver sa ville. "J'ai passé beaucoup de temps à la datcha, tout le mois de mai. Mais il était temps de rentrer à Moscou".

Le port du masque dans la rue, auquel s'ajoutent les gants dans les lieux fermés et les transports, restent toutefois obligatoire dans la mégapole de 12 millions d'habitants, épicentre de l'épidémie avec près de la moitié du nombre de morts, même si le nombre de contaminations détectées quotidiennement y a chuté, passant de quelque 6.000 début mai à 1.572 ce mardi.

S'appuyant sur ces chiffres encourageants, le maire Sergueï Sobianine avait annoncé lundi la levée du système "d'auto-isolement" à domicile et du régime de laissez-passer obligatoire.

Dans le quartier chic de Patriarchy Prudy, les petits salons de beauté et les coiffeurs ont commencé à accueillir leurs premiers clients.

Selon les derniers chiffres officiels, le nombre total de cas de Covid-19 en Russie a atteint 485.253, dont 6.142 morts, le pays restant à la troisième place mondiale en

nombre de contaminations.

Alors que l'assouplissement des restrictions est à l'ordre du jour à travers le monde, avec l'objectif de faire repartir des économies partout durement éprouvées, le patron de l'Organisation mondiale de la santé, Tedros Adhanom Ghebreyesus, a lancé lundi une mise en garde lundi depuis Genève: "bien que la situation en Europe s'améliore, dans le monde elle s'aggrave".



Le nombre de cas confirmés, désormais supérieur à sept millions, a augmenté de plus de 100.000 sur neuf des dix derniers jours

Le nombre de cas confirmés dans le monde, désormais supérieur à sept millions, a augmenté de plus de 100.000 sur neuf des dix derniers jours, et même de 136.000 dimanche - "le bilan le plus élevé jusqu'ici", a-t-il précisé. Le seuil des 400.000 morts a en outre été franchi dimanche.

Il a précisé que près de 75% des nouveaux cas enregistrés dimanche l'ont été dans 10 pays, principalement sur le continent américain et en Asie du sud.

M. Tedros a estimé que dans les pays où la situation s'améliorait, "la plus grande menace est désormais le laisser-aller", ajoutant que "la plupart des gens dans le monde sont encore susceptibles d'être infectés".

A Moscou, le déconfinement est d'ailleurs progressif et encadré par un calendrier prévoit une réouverture par étapes --les 9, 16 et 23 juin -- des commerces, restaurants, services à la personne et lieux de loisir.

Moscou s'inscrit dans les pas de New York, sortie lundi de sa léthargie en vigueur depuis le 22 mars. La capitale économique américaine a amorcé une réouverture très progressive, limitée dans une première phase à la construction et au secteur manufacturier.

D'ici 15 jours, les autorités espèrent passer à une deuxième étape qui permettra de manger en terrasse ou de retourner chez le coiffeur.

"Cela fait du bien d'être de retour", commente Michael Ostergren, gérant de la librairie Shakespeare and Co à Manhattan, où de premiers clients sont entrés à peine les portes ouvertes. "Tout le monde veut sortir de chez soi", souffle-t-il.

Après presque 11 ans de croissance, les Etats-Unis sont désormais en récession. Et le monde entier traverse sa pire récession

depuis 150 ans, selon la Banque mondiale.

Dans ces conditions, l'Inde, où l'épidémie reste virulente, a autorisé lundi elle aussi la réouverture de ses centres commerciaux et de ses lieux de culte.

L'Amérique latine, où la progression de la pandémie reste inquiétante, se déconfiner aussi.

Au Brésil, troisième pays le plus endeuillé au monde après les Etats-Unis et le Royaume-Uni avec plus de 36.000 morts, le gouverneur de Rio de Janeiro a annoncé l'assouplissement des restrictions.

Les chiffres sur les morts et les cas de contamination du coronavirus sont depuis plusieurs jours diffusés dans la confusion la plus totale par le gouvernement du président Jair Bolsonaro, accusé de vouloir "étouffer les données".

En Europe, le gouvernement français a dévoilé mardi un vaste plan de soutien à la filière aéronautique, ravagée par la crise du coronavirus, représentant "un effort total de 15 milliards d'euros", dont 1,5 milliard consacré à la recherche vers un avion neutre en carbone en 2035. Une décision prise alors que l'économie française devrait mettre au moins deux ans à se relever de la pandémie, selon la Banque de France.

En Espagne, qui a enregistré plus de 27.000 décès mais a réussi à maîtriser le virus ces dernières semaines, le Championnat de football reprend mercredi, après trois mois d'interruption.

Au Royaume-Uni, qui a enregistré plus de 40.597 décès, le déconfinement se fait au compte-gouttes. Toute personne arrivant au Royaume-Uni de l'étranger doit observer une quarantaine de 14 jours, une mesure à l'efficacité contestée qui affole les secteurs aérien et du tourisme.

Pourquoi la pandémie ne reflue pas aux Etats-Unis comme en Europe



La courbe du coronavirus retombe en Europe, mais les Etats-Unis sont bloqués depuis deux mois sur un "plateau", signe selon les experts que l'épidémie américaine en cache plusieurs, gérées de façons diverses selon les régions et les affinités politiques.

Avec 30.000 nouveaux cas détectés par jour en avril et plus de 20.000 depuis début mai, les Etats-Unis stagnent, car une partie du pays a pris le relais de l'autre.

"Nous n'avons pas agi assez vite et fort pour empêcher le virus de se propager au départ, et il s'est apparemment déplacé des foyers initiaux à d'autres zones urbaines et rurales", dit Tom Frieden, ancien directeur des Centres de prévention et de lutte contre les maladies (CDC).

Il y a d'un côté cinq Etats du Nord-Est, du New Jersey au Massachusetts avec New York au milieu, où la moitié des morts américains du Covid-19 ont été enregistrées. Cette région, grande comme un pays européen, a largement engagé la descente – New York a 2.600 personnes hospitalisées contre 19.000 à la mi-avril, selon le gouverneur.

Ces Etats, marqués au vif, ont aussi été les plus prudents dans le déconfinement. Les masques sont omniprésents. La réouverture de New York n'a commencé que lundi, les restaurants restent fermés.

A l'inverse, les régions moins urbanisées, le Midwest, le Sud et une partie de l'Ouest n'ont pas connu les engorgements des urgences et des morgues. Ces Etats ont ordonné le confinement plus tard et l'ont levé plus tôt. C'est là qu'aujourd'hui le virus circule le plus.

La politisation de la pandémie a renforcé le phénomène: les gouverneurs des Etats "rouges", c'est-à-dire républicains, ont eu tendance à minimiser le risque comme le président Donald Trump.

"Les Etats bleus sont plus appliqués que les Etats rouges pour pratiquer une réouverture en sécurité", observe Sten Vermund, doyen de l'école de santé publique de l'université Yale, qui ajoute qu'idéologiquement, "la plupart des Américains n'aiment pas qu'on leur dise quoi faire".

En Géorgie, en Floride, au Texas, on voit peu de gens masqués, y compris dans les restaurants et les magasins, même chez les em-

ployés.

Au Texas et en Caroline du Nord, il y a actuellement plus de malades du Covid-19 hospitalisés qu'il y a un mois.

La Caroline du Sud est aussi au "pire" de son épidémie aujourd'hui, dit Melissa Nolan, professeure d'épidémiologie à l'université de Caroline du Sud, en notant des foyers d'infection dans les populations marginalisées comme les ouvriers hispaniques.

Les données des téléphones portables confirment que la distanciation physique est diversement respectée: au plus fort du confinement, les déplacements des habitants de New York ou de Washington ont baissé de près de 90% pendant plusieurs semaines, contre 50% ou moins dans de nombreuses zones du Sud, selon la société Unacast.

Avec un demi-million de tests réalisés par jour, les Etats-Unis sont devenus champions du monde du dépistage, par habitant. Mais cela ne suffit pas encore pour endiguer le virus, dit Jennifer Nuzzo, de l'université Johns Hopkins, car l'épidémie américaine était bien plus grande qu'ailleurs.

"Nous ne détectons pas encore toutes les

infections", insiste l'experte.

Seuls 14% des tests américains sont positifs, contre moins de 5% en Europe: autrement dit, les Etats-Unis ratent encore beaucoup de cas asymptomatiques, qui continuent à contaminer amis et voisins.

Le dépistage n'est pas une fin en soi, explique Jennifer Nuzzo: les tests doivent s'accompagner immédiatement d'un isolement et d'un traçage des contacts. Or le déconfinement a commencé avant que ces procédures ne soient prêtes.

Le tableau n'est pas totalement sombre: dans plusieurs endroits, comme en Arizona, la plus grande disponibilité des tests a fait augmenter le nombre de cas détectés, mais ce sont apparemment surtout des cas bénins.

La Géorgie a rouvert très tôt, fin avril, faisant craindre le pire... Mais la résurgence ne s'est pas produite pendant longtemps, le nombre de cas stagnant tout le mois de mai, avant une hausse ces derniers jours, illustrant à quel point la mécanique du coronavirus reste mystérieuse.

"Tous mes amis sont perplexes", confie William Schaffner, spécialiste des maladies infectieuses à l'université Vanderbilt.

Les faux pas du Chili dans la lutte contre le coronavirus

Considéré dans les premiers temps comme un modèle en Amérique latine dans la gestion de la pandémie de coronavirus, le Chili a rapidement perdu du terrain dans sa lutte contre le Covid-19.

Avec 16.000 infections et 230 décès, le gouvernement du président conservateur Sebastian Piñera se félicitait fin avril d'un "plateau" sur la courbe des infections et annonçait une réouverture progressive de l'activité.

Un mois plus tard, les chiffres ont été presque décuplés: le pays sud-américain de 18 millions d'habitants compte désormais 140.000 cas de contamination et plus de 2.200 décès.

"Il y a eu deux aveuglements très importants de la part du gouvernement qui ont affecté la courbe des infections", estime auprès de l'AFP Maria Soledad Barria, directrice d'un département de santé à l'université du Chili.

"Premièrement, le gouvernement n'a pas anticipé ou reconnu les inégalités profondes de notre pays. Deuxièmement, nous n'avons pas vu l'intérêt de travailler sur les premiers soins" afin de centraliser la stratégie de suivi de la contagion, analyse l'ex-ministre de la

Santé sous le premier mandat de la présidente de gauche Michelle Bachelet (2006-2010).

Le Chili a été l'un des premiers pays d'Amérique latine à décréter un état d'urgence sanitaire préventif dès le 7 février. Quelques semaines plus tard, il a fermé ses frontières, suspendu les cours, décrété un couvre-feu et mis en œuvre une politique de dépistage massif.

Mais contrairement à d'autres pays d'Amérique latine, le pays a opté pour des confinements modulables en fonction des foyers et non pas pour un confinement général à l'échelle du pays.

Or, si ces quarantaines sélectives ont donné de bons résultats dans les quartiers aisés, elles se sont révélées bien moins efficaces dans les quartiers pauvres.

"Dans les zones populaires surpeuplées, avec de mauvaises conditions socio-économiques, sans possibilités d'emploi formel qui maintiendrait un revenu pour les gens et sans possibilité de télétravail (...) cela a amplifié la contagion", souligne Mme Barria.

Le manque de connaissance de la réalité des quartiers les plus pauvres de Santiago est même apparu à l'évidence dans les propos

du ministre de la Santé. Le 28 mai, Jaime Manalich a reconnu ne pas être conscient de l'ampleur de la surpopulation dans certains quartiers.

Alors que les aides promises par le gouvernement tardaient à arriver ou étaient jugées insuffisantes, de nombreux habitants ont continué à aller travailler jusqu'à mi-mai. L'explosion des contaminations a alors contraint les autorités à décréter le confinement pour les sept millions d'habitants de la capitale.

Mais, avec de nombreuses dérogations et des commerces souvent ouverts, la mesure n'a permis de réduire la mobilité que de 30%. Or les experts affirment que, pour être efficace, le confinement doit réduire la mobilité de 50%.

Face à l'urgence, le gouvernement a débloqué 17 milliards de dollars, soit l'équivalent de 7 % du PIB. Selon un groupe réunissant des médecins et des économistes, le soutien économique doit viser en priorité les plus vulnérables pour que le confinement soit effectif.

Les chiffres révèlent aussi des failles dans la gestion des autorités. Après la parution de nombreux articles de presse sur le sujet, le

gouvernement a finalement corrigé dimanche le nombre de morts dus au coronavirus en y ajoutant 653 décès survenus en mars et en avril.

Les autorités sanitaires ont ainsi comptabilisé des décès de personnes présentant un cadre clinique compatible avec la maladie, même si des tests n'ont pas été réalisés.

Ces variations ont accru les critiques de la communauté scientifique.

"Nous ne savons pas combien de patients sont hospitalisés, combien sont guéris, combien ont de la fièvre et combien n'en ont pas", s'agace auprès de l'AFP Francisca Crispi, spécialiste en santé publique à l'université du Chili. "Une gestion des données anonymes a été demandée (...) pour pouvoir faire l'analyse des données nous-mêmes", ajoute-t-elle.

Le ministre des Sciences Andrés Couve s'est justifié en expliquant que le changement de méthodologie visait à donner une image "plus précise" de l'épidémie.

Alors que les scientifiques estiment que le pic de l'épidémie n'a pas encore été atteint, l'inquiétude concerne désormais la capacité des hôpitaux de la capitale, déjà très mobilisés, à tenir le choc.

Regard abrégé sur la flore intestinale microbienne de l'homme

Composition, fonction, causes et conséquences de son déséquilibre



Les êtres vivants sur la terre vivent en parfait équilibre entre eux lorsque chacun d'eux respecte son environnement. Autrefois, le classement de ces êtres vivants, par plusieurs savants de leurs époques, notamment, Carl von Linné (1707-1778), Buffon (1707/1788), Georges Cuvier (1769-1832), entre autres, était basé sur les critères de ressemblance et de reproduction. Sur la base de ces critères, l'homme se distingue des végétaux, des animaux et des êtres microscopiques. Ces derniers, désignés sous le terme de « micro-organismes », sont invisibles à l'œil nu et pour les voir et les étudier en détail, il a fallu attendre la fabrication des microscopes. Ces outils, dont leur ancêtre était conçu dès 1665 par Antoni Van Leeuwenhoek (1632-1723), ont permis l'agrandissement des êtres minuscules plusieurs milliers de fois et, par conséquent, de déterminer leurs formes, leurs groupements et leurs ultra structures. Depuis ce temps, le monde microbien est né et les micro-organismes ont été classés en familles ; les familles en genres ; les genres en espèces, les espèces en souches et les souches en plusieurs biotypes et sérotypes. A titre d'exemple, *Escherichia coli* entérohémorragique O157:H7 est un sérotype de l'espèce bactérienne *Escherichia coli* qui appartient au genre *Escherichia* et à la famille des enterobacteriaceae.

Les premières formes microbiennes ont été alors observées par Antoni Van Leeuwenhoek en 1665 dans le tartre de ses dents, dans les matières fécales de l'homme et des animaux et dans le moût de bière. Il a pu convaincre la communauté scientifique de son époque de l'existence de ces particules vivantes invisibles à l'œil nu, mais actives dans leurs milieux. Des bactéries et des levures ont été alors observées et schématisées.

Actuellement avec le rayonnement de la science microbiologique et de la technologie, l'homme est convaincu de l'existence de ce monde microbien aussi diversifié que complexe et qui cohabite avec lui sur la terre. De plus, non seulement il vit dans son environnement (eau, sol, air, débris végétaux,...), mais il tapisse également plusieurs parties de son corps (peau, muqueuses, intestins,...) et il est présent sur et dans tous les êtres vivants (végétaux, homme, animaux) sans exception.

Dans ce papier, on va s'intéresser plus particulièrement aux micro-organismes qui colonisent le tube digestif de l'homme et qu'on appelle plus communément « la flore microbienne intestinale ou microbiote intestinal ». Le terme micro-organismes étant donné à tous les organismes cellulaires microscopiques (bactéries, levures, champignons microscopiques, protozoaires) à l'exception des virus qui sont considérés comme des particules non cellulaires mais actives, c'est-à-dire qu'ils peuvent infecter les cellules vivantes animales, végétales ou microbiennes et se multiplier dans ces cellules.

Groupes microbiens présents dans les intestins de l'homme en bonne santé : Flore microbienne intestinale

Parmi les premiers médecins qui ont travaillé sur la flore microbienne du tube digestif et sa relation avec la physiologie de la digestion, il y a un jeune pédiatre allemand, Theodore Escherich (1857-1911). Il a publié en 1886 une monographie sur les bactéries intestinales des nourrissons. Depuis ce temps, les études sur la flore intestinale de l'homme se sont multipliées pour déterminer les groupes microbiens qui la composent et leurs interactions avec le tube digestif. Elles ont mon-

tré que la flore intestinale de l'homme est constituée de plusieurs groupes de micro-organismes. En nombre, cette flore représente dix à cent fois plus de cellules que n'en contient le corps humain et peut atteindre 1014 unités ou cellules par gramme de matières fécales. Elle se concentre, majoritairement, dans le gros intestin (côlon) où elle assure plusieurs interactions fonctionnelles et physiologiques.

La mise en culture du contenu intestinal (matières fécales) au début par des techniques bactériologiques classiques ou en anaérobiose (en absence d'oxygène), et plus tard par des techniques de biologies moléculaires développées, a permis de mettre en évidence plusieurs groupes de micro-organismes. Ces cultures ont mis en évidence une dominance bactérienne par rapport aux autres micro-organismes, ce qui a permis de les classer comme suit :

* Les micro-organismes anaérobies : ce groupe a pu être révélé grâce à l'évolution des techniques de culture en anaérobiose, c'est-à-dire en absence d'oxygène. Il est représenté par plusieurs genres. Les plus abondants sont cultivables dans les conditions de laboratoire et regroupent environ 400 espèces différentes, mais seule une quarantaine d'espèces constitue la flore dominante d'un individu. Ces espèces appartiennent aux genres *Bacteroides*, *Eubacterium*, *Peptostreptococcus*, *Ruminococcus*, *Bifidobacterium*, *Fusobacterium*.

* Les micro-organismes anaérobies facultatifs, c'est-à-dire ils peuvent être cultivés en absence ou en présence d'oxygène, sont moins représentés et composent la flore sous dominante (106 à 108 unités par gramme de matières fécales). Exemple de la bactérie la plus étudiée *Escherichia coli*.



►► * Les micro-organismes aérobie, c'est-à-dire ils ne peuvent se multiplier qu'en présence de l'oxygène, sont peu nombreux (106 unités par gramme de matières fécales) et souvent ils ne font que transiter dans le tube digestif.

D'une manière plus simple, on peut dire que l'ensemble de ces micro-organismes constitue ce qu'on appelle « la flore microbienne intestinale » et que cette flore dont le nombre est très élevé dans le côlon caractérisé par une motricité réduite et moins abondante dans l'intestin grêle, caractérisé par une motricité importante, est composée d'une :

- flore résidente, permanente et abondante capable de se multiplier dans le tube digestif et qui caractérise même un individu (c'est-à-dire chaque individu a sa propre flore intestinale). Cette flore est capable de se concerter avec certains organes de l'homme pour moduler l'expression de certains gènes des cellules intestinales afin de créer un environnement favorable à son implantation,

- flore de transit qu'on ne retrouve pas à chaque fois dans le tube digestif. Cette flore bactérienne provient de l'alimentation et appartient à différents genres bactériens. Par exemple, les probiotiques qui peuvent survivre dans le tube digestif sans le coloniser définitivement ou des espèces qui appartiennent à la famille des Enterobacteriaceae (*Escherichia coli* par exemple), et aux genres *Streptococcus*, *Lactobacillus*,...

Interactions entre la flore intestinale et le tube digestif

Aujourd'hui, il est bien connu que les micro-organismes qui constituent la flore intestinale interagissent, d'une part, entre eux et, d'autre part, avec les cellules du tube digestif de l'homme par le biais des mécanismes immunitaires et par les métabolites produits par les réactions de fermentation qui se produisent dans le tube digestif. Ces différentes interactions sont bénéfiques et parfois néfastes pour l'homme.

La flore intestinale n'a pas la même composition chez le nouveau-né, le nourrisson, l'enfant ou l'adulte. Elle varie en fonction des différentes parties du tube digestif, de l'alimentation, de l'hygiène de

vie, de l'environnement et des traitements antibiotiques. Les espèces qui composent cette flore présentent un tropisme cellulaire et tissulaire spécifique et parviennent à s'implanter par endroit du tube digestif. Il existe aussi des relations d'interaction entre les différentes bactéries qui composent cette flore. Ces interactions jouent un rôle important dans la sélection, la possibilité de colonisation et la persistance de certaines souches pour faire partie de la flore résidente. A titre d'exemple, l'espèce bactérienne *Escherichia coli* est représentée par plusieurs souches dont quelques-unes parviennent à coloniser définitivement le milieu colique d'une personne et entrent en relation symbiotique avec elle, alors que d'autres sont de transit et sont particulièrement soit des formes potentiellement pathogènes qui peuvent entraîner plusieurs types d'infections soit des formes environnementales qui n'arrivent pas à s'implanter sur les tissus du côlon et qui se retrouvent éjectées avec les matières fécales en dehors de l'organisme.

Fonction de la flore microbienne intestinale

La flore microbienne intestinale est essentiellement bactérienne. Elle assure de nombreuses fonctions bénéfiques. Notamment, des fonctions métaboliques (sources d'énergie, de certaines vitamines,...), des fonctions trophiques (développement du système immunitaire) et des fonctions de barrière (elle s'oppose à l'implantation des germes pathogènes). L'implantation de chaque groupe de micro-organismes au niveau du tube digestif (œsophage, estomac, intestin grêle, gros intestin) est fonction de ses paramètres physiologiques. En effet, dans l'estomac à pH acide, ces cellules microbiennes sont soit détruites soit elles transitent. Certaines cellules par contre trouvent le moyen de coloniser les parois de cette cavité, comme c'est le cas de la bactérie *Helicobacter pylori* responsable de l'ulcère de l'estomac.

Au niveau de l'intestin grêle, le pH est neutre et le niveau d'oxygène est faible. Dans ces conditions, plusieurs espèces microbiennes parviennent à séjourner pour quelque temps pour transiter ensuite vers le côlon. Au niveau des différents seg-

ments du côlon (ascendant, transverse, descendant et sigmoïde), l'implantation des micro-organismes est importante et elle est favorisée grâce au transit ralenti, à l'absence d'oxygène et à la présence du mucus (le mucus est un gel translucide de 50 à 450 μm d'épaisseur, adhèrent à la muqueuse et filant, il est formé de polymères de mucoglycoprotéines sécrétés par des cellules épithéliales) et à la nature des substances nutritives disponibles (les glucides et les protéines non digérés dans la partie supérieure du tube digestif, ainsi que par les sécrétions endogènes). Toutes ces conditions favorisent l'installation d'une flore résidente essentiellement anaérobie, riche et variée et dont la composition change d'un segment à l'autre. D'un autre côté, il se produit un échange entre les différentes composantes de la flore microbienne et les cellules tissulaires du côlon, ce qui contribue à l'amélioration du système immunitaire de l'homme.

Causes du déséquilibre de la flore intestinale

Quel que soit l'âge d'une personne en bonne santé, un équilibre se crée entre les différents groupes de micro-organismes qui constituent sa flore intestinale. Chaque groupe cohabite avec l'autre en parfaite harmonie et se localise dans une partie du tube digestif en fonction des particularités physiologiques de chaque compartiment et constitue une sorte de barrière qui s'oppose à l'implantation des germes de transit. En cas de problèmes de santé liés à une mauvaise alimentation (alimentations non équilibrées, alimentations contaminées par des microbes ou des substances toxiques,...), à une antibiothérapie mal contrôlée ou autre, il se produit un déséquilibre de la flore intestinale, ce qui entraîne plusieurs maladies intestinales aiguës ou chroniques telles que les diarrhées, le syndrome de l'intestin irritable (SII), la maladie de Crohn (MC), rectocolite hémorragique (RCH) et les cancers coliques. Cependant, la flore intestinale peut être améliorée :

- * en régulant certains facteurs abiotiques comme le pH, le mucus, la vitesse de transit,

- * en ajoutant dans l'alimentation de nouveaux micro-organismes vivants en

quantités adéquates et présentant la particularité d'influencer de manière bénéfique la fonction des intestins de l'homme. Les bactéries lactiques, la levure de bière et d'autres probiotiques sont utiles dans ce cas. Les probiotiques, selon la définition de l'OMS, sont des micro-organismes vivants qui, lorsqu'ils sont administrés en quantités adéquates, produisent un bénéfice pour la santé de l'individu.

- * en éliminant les germes en cause avec une antibiothérapie contrôlée,

- * en améliorant l'apport des facteurs nutritionnels aux micro-organismes de la flore intestinale résidente par l'apport de fibres alimentaires ou de prébiotiques. Les prébiotiques sont des ingrédients alimentaires non digestibles, comme les acides biliaires par exemple, qui stimulent de manière sélective, au niveau du côlon, la multiplication ou l'activité de certains groupes bactériens susceptibles d'améliorer la fonction intestinale tels que les bactéries lactiques appartenant au genre *Bifidobacterium*.

Les conséquences de ce déséquilibre sur la santé de l'homme sont multiples et peuvent être à l'origine de certaines maladies inflammatoires des intestins plus ou moins graves (RCH, SII,...). On peut citer par exemple que la formation des gaz entraînant différents maux qui vont du ballonnement aux mauvaises odeurs ou la libération de l'ammoniac par la flore intestinale, après désamination des acides aminés et la production de certains composés phénoliques et indoliques, provenant de la dégradation de certains constituants alimentaires, suspectés d'être impliqués dans les mécanismes d'initiation du cancer du côlon. On peut citer également des problèmes de santé couramment rencontrés chez l'homme après ingestion de produits alimentaires contaminés par certains sérotypes enterohémorragiques de la bactérie *E. coli* (EHEC) responsables d'infections variées allant de la diarrhée aqueuse à la colite hémorragique et pouvant évoluer vers d'autres maladies plus graves notamment des maladies rénales.

Par Rachida Mimouni

Professeur à l'Université Ibn Zohr
Faculté des sciences d'Agadir, laboratoire
de biotechnologies microbiennes et protection
des végétaux (LBMPV)



La place boursière marocaine décroche une notation "positive" en matière de transparence post-marché

La place boursière marocaine a obtenu une notation "positive" dans le cadre d'une évaluation réalisée par l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) concernant la transparence post-marché, a annoncé l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC).

L'ESMA a publié, en date du 3 juin 2020, une opinion actualisée sur la transparence post-marché sous la directive européenne MiFIDII et le règlement européen MiFIR, à laquelle est annexée une liste de 136 marchés, de 25 pays, ayant obtenu des notations "positive" ou "partiellement positive", fait savoir l'AMMC dans un communiqué publié mardi.

En effet, la place boursière marocaine fait partie des deux seules places africaines à figurer sur une liste de 136 marchés, de 25 pays, ayant obtenu des notations "positive" ou "partiellement positive", précise l'Autorité. "Cette évaluation a permis au marché boursier marocain de figurer dans la liste des marchés des pays tiers à l'Union européenne et conformes aux exigences de transparence post-marché prévues par le dispositif réglementaire MiFIDII / MiFIR", se félicite l'AMMC.

Ainsi, rapporte la MAP, les entreprises d'investissement européennes pourront conclure des transactions à la Bourse de Casablanca "sans être dans l'obligation d'assurer la transparence post-marché" à travers un APA (Approved Publication Arrangement), explique la même source.

Un APA ou "Dispositif de publication agréé" est une personne autorisée en vertu des dispositions de la directive MiFIDII à fournir un service de publication de rapports de négociation pour le compte d'entreprises d'investissement.

Cette évaluation est le fruit d'une coopération fructueuse entre les différents marchés boursiers évalués, leurs autorités de régulation ainsi que les autorités compétentes de l'Union européenne et l'ESMA, rappelle l'AMMC.

Cette évaluation est basée sur plusieurs éléments en l'occurrence: l'existence d'un cadre législatif et réglementaire complet encadrant le post marché, l'existence de règles non discrétionnaires régissant les négociations sur le marché et assurant un bon déroulement des transactions, l'existence d'un cadre complet de régulation et d'une supervision assurée par une autorité de marché indépendante, la signature par l'autorité de régulation du marché du protocole d'accord multilatéral de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) concernant la consultation, la coopération et l'échange d'informations et l'existence d'une transparence du marché, garantie par la publication d'informations relatives aux transactions conclues.

La compensation du gaz butane en hausse et celle du sucre en baisse



La charge globale de compensation au titre des subventions à la consommation a atteint 5,07 milliards de dirhams au cours des quatre premiers mois de l'année 2020, selon les derniers chiffres publiés par la Caisse de compensation. Elle s'était élevée à 4,64 milliards de dirhams durant la même période de l'année 2019.

Par composante, « la charge de la subvention du gaz butane relative aux quatre premiers mois de l'année 2020 s'est élevée à 3.923 millions de dirhams, contre 3.450 millions de dirhams comparée à la même période de l'année 2019, soit une augmentation de 14% », a-t-elle indiqué.

Selon l'institution publique, relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration, cet accroissement s'explique essentiellement par « la hausse des cours du gaz butane au premier trimestre de l'année 2020 et par conséquent l'augmentation des prix de la subvention unitaire ».

Il est à souligner que cette hausse des prix a été accompagnée de celle des volumes distribués au cours des quatre premiers mois de 2020 et qui se sont élevés à 929.736 tonnes contre 846.827 tonnes durant la même période de l'année écoulée, a indiqué la Caisse

de compensation dans son dernier bulletin d'information.

L'évolution des quantités de gaz butane a connu ainsi une augmentation de l'ordre de 10%, suite à la forte demande exceptionnelle de butane au début du confinement, relève la même source.

En ce qui concerne la charge de compensation du sucre, il ressort des chiffres publiés par la Caisse que son évolution, aussi bien en quantités qu'en valeur, a connu au cours des quatre pre-

miers mois de l'année une diminution de 4% comparée à la même période de l'année 2019.

Ainsi qu'elle le souligne dans son dernier bulletin d'information, « la charge de compensation relative au sucre s'est élevée à 1.146 millions de dirhams pour la période allant du mois de janvier à avril de l'année 2020 contre 1.189 millions de dirhams pour la même période en 2019 ».

A noter que la régression de l'évolution de la charge de compensation du sucre a également été marquée par la baisse des quantités de ce produit dont le volume est passé de 417.580 tonnes durant les quatre mois de l'année 2019 à 402.455 tonnes au cours de la même période de l'année 2020. Ce qui correspond à une régression de l'ordre de 4%.

Dans son dernier rapport, publié le 5 juin dernier, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) avait indiqué que l'Indice FAO des prix du sucre s'est inscrit en hausse de 7,4% en s'établissant en moyenne à 155,6 points en mai. Soit une hausse de 10,7 points par rapport à avril.

« Cette progression des prix internationaux du sucre en glissement mensuel est largement attribuable aux récoltes plus faibles

que prévu dans certains des principaux pays producteurs, en particulier en Inde, le deuxième plus gros producteur mondial de sucre, et en Thaïlande, le deuxième plus gros exportateur mondial de sucre », avait indiqué la FAO.

L'agence onusienne avait en outre expliqué que « la hausse des cours internationaux du pétrole brut a également contribué à la hausse des cours du sucre, car l'augmentation des prix de l'énergie a tendance à inciter les usines sucrières à utiliser plus de canne à sucre pour produire de l'éthanol, ce qui réduit les disponibilités en sucre sur le marché international ». Et de citer le cas du Brésil, premier exportateur mondial de sucre.

Il est à noter que le paiement des encours des dossiers de subvention des produits gaz butane et sucre, arrêté à fin mai 2020, est de 2.197,37 millions de DH (1.697,37 MDH pour le gaz butane et 500,00 MDH pour le sucre).

Arrêtés à la même période, les encours des dossiers de subventions au titre du gaz butane et de sucre se sont quant à eux établis à 6.183,11 millions de DH, souligné-t-on dans le bulletin d'information qui les ventile comme suit : 4.384,22 MDH pour le gaz butane et 1.798,89 MDH pour le sucre.

Alain Bouithy



Augmentation de la charge globale à 5 milliards de dirhams durant les quatre premiers mois de l'année

Cartier Saada alerte sur ses résultats annuels

L'opérateur d'agroalimentaire Cartier Saada a annoncé que son résultat devrait reculer au titre de l'exercice social 2019/2020 par rapport à l'exercice précédent tout en restant positif, en dépit d'une hausse significative de son chiffre d'affaires. Cette baisse intervient suite à la comptabilisation de provisions pour risque et charge liées à des créances clients en souffrance pour un total de 5,9 millions de dirhams (MDH) et pour lesquelles le management a

entamé plusieurs actions en justice, indique Cartier Saada dans un profit warning, ajoutant que "le management demeure confiant quant à la capacité de la société à dépasser cette situation". Le chiffre d'affaires de l'exercice social 2019/2020 a enregistré une progression significative de 28% grâce à la dynamique commerciale à l'export et la progression importante des capacités de production installées au cours des derniers mois, rappelle l'entreprise.

RCI Finance Maroc accuse une baisse de sa production

RCI Finance Maroc, structure de financement automobile de Renault, a enregistré une production de nouveaux financements de 522 millions de dirhams (MDH) au premier trimestre 2020, en baisse de 20,3% par rapport à la même période de 2019.

Cette baisse s'explique par l'effet immédiat de la pandémie du Covid-19 et de la mise en œuvre des mesures de confinement, ayant impacté fortement les ventes de véhicules de Renault et Dacia dans le Royaume, indique la société dans un communiqué, notant que le taux d'intervention financement, soit le poids des véhicules financés par RCI Finance Maroc sur les ventes totales des constructeurs, est toutefois en hausse, à 34,6%.

Le produit net bancaire (PNB) s'est établi, quant à lui, à 71 MDH au 31 mars 2020, en retrait de 6,3% par

rapport à la même période de 2019.

Au titre du premier trimestre 2020, l'encours net de RCI Finance Maroc s'est élevé à 6,22 milliards de dirhams (MMDH), en hausse de 3,5% sur un an. L'encours lié à l'activité Clientèle (particuliers et entreprises) s'est établi à 5,375 MMDH (+9,1%), tandis que l'encours lié à l'activité Réseau (concessionnaires) s'est chiffré à 850 MDH, en diminution de 22% par rapport à l'an passé, sous l'effet d'un apurement des stocks concessionnaires.

S'agissant de l'endettement financier, il a atteint 5,2 MMDH à fin mars, souligne le communiqué, précisant que la dette bancaire s'est chiffrée à 3,05 MMDH, en baisse de 7,6% sur un an, alors que l'endettement lié aux Bons de Société de Financement (BSF) s'est établi à 2,12 MMDH (+30%).

L'ASMEX pour une reprise post-Covid-19 prudente et efficace

L'Association marocaine des exportateurs (ASMEX) a appelé, récemment, ses membres à une reprise post-Covid-19 prudente et efficace de leurs activités à l'international, à l'occasion d'une visioconférence sur la gestion des risques à l'export.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des actions d'accompagnement et de sensibilisation des membres de l'ASMEX afin de mieux gérer cette période de crise et assurer une reprise efficace de leurs activités à l'international, indique un communiqué de l'Association.

Ainsi, l'accent a été mis sur les scénarios de la reprise et les risques liés aux exportations, les dispositifs pris face aux retards des paiements en cas de créances douteuses et les délais de paiement prolongés suite à la pandémie, les mécanismes de soutien financiers offerts par la CCG et les

outils dont disposent les exportateurs pour une meilleure gestion des risques liés à l'export, rapporte la MAP.

A cette occasion, le directeur de la protection et de réglementation commerciale au ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie verte et numérique, Said Maghraoui, a dressé un état des lieux de l'impact de la pandémie Covid-19 sur le commerce extérieur national, mettant en évidence une baisse alarmante entre 13% et 32% par rapport à l'année dernière.

Il a également rappelé que plusieurs instruments sont déjà mis en place par le Comité de veille économique afin d'atténuer les dégâts causés par la pandémie et affirmé que d'autres mesures sont en train d'être étudiées et seront annoncées incessamment dans le projet de loi de Finances rectificative.

Pour sa part, le directeur du Centre d'affaires Casablanca de la CCG, Wahb Bouarif, a réaffirmé l'engagement de la Caisse auprès des exportateurs marocains et ce, via un ensemble de mesures telles que "Damane Oxygène" et l'accompagnement des banques dans le report des échéances des entreprises. Il a également annoncé que la CCG prépare un nouveau produit intitulé "Damane Relance" qui sera dévoilé dans les prochains jours.

De son côté, Leila Chorfi, responsable commerce extérieur au sein de Bank Of Africa-BMCE groupe a affirmé qu'outre l'application des mesures initiées par la CCG, les banques

ont innové en matière de dématérialisation des opérations des entreprises que ce soit au niveau national ou international.

"La réactivité dans le déblocage de certaines contraintes administratives en relation avec la fermeture des frontières en plus du fait de fournir aux entreprises les réserves en devise ont été des priorités en cette période de crise", a-t-elle soutenu.

Par ailleurs, les intervenants ont invité les exportateurs marocains à être prudents dans le choix de leurs clients étrangers en cette période de crise. Dans ce sens, "une panoplie de solutions DATA sont mises à la disposition des entreprises afin d'avoir des informations pertinentes sur le comportement de leurs clients et partenaires potentiels en matière de solvabilité, de retard de paiement, de scoring...", affirme M. Amine Diouri, directeur études et services à valeur ajoutée chez Inforisk D&B.

Les débats et interventions qui ont suivi ont permis de montrer que la reprise et le décollage des exportations post-Covid-19 dépendent essentiellement de deux facteurs, à savoir l'évolution de la pandémie dans le monde entier et particulièrement les marchés cibles et l'ensemble des politiques de relance appliquées par les pays du tiers monde pour soutenir leurs économies.

En termes de risques liés à l'export, cette rencontre a permis d'identifier le risque lié à la demande, dans la mesure où le consommateur européen est fortement impacté par le chômage et la baisse des revenus,



donc la demande ne va pas vite décoller à l'exception des produits de première nécessité.

Il s'agit également d'un risque lié au redressement judiciaire vu que la plupart des entreprises étrangères se sont retrouvées dans une situation délicate caractérisée par la difficulté de paiement, chose qui va se traduire par la réduction du volume des commandes chez leurs fournisseurs marocains et d'un risque de protectionnisme qui se traduit par le fait que chaque pays tend à valoriser ses produits locaux au détriment des produits étrangers.

L'ASMEX fait observer, en outre, que les risques de changes ont été suivis de près par l'Office des changes qui a accordé des déroga-

tions pour le paiement par anticipation et des dotations exceptionnelles aux exportateurs en difficulté en termes de rapatriement des produits. Plusieurs plateformes en ligne dédiées aux demandes des autorisations ont été mises en place par l'Office en plus d'un bureau d'ordre virtuel et des options de télédéclaration sont en cours de lancement.

A l'issue des débats, les intervenants ont émis quelques recommandations pour la gestion des risques, à savoir confirmer les moyens de paiement dans toute opération d'export surtout quand il s'agit d'un pays africain ou d'un nouveau client, se couvrir contre les risques de changes et opter pour une assurance-crédit à l'export et bien connaître ses clients.



Tenue d'une visioconférence sur la gestion des risques à l'export

Webeuz lance une agence digitale 100% orientée développement Sud-Sud

Après Ohmylead, le logiciel Saas de qualification des leads, issu du laboratoire de recherche et développement de Webeuz, et classé dans le top 20 mondial des innovations les plus significatives de l'année 2020, l'agence digitale marocaine récidive et innove encore en créant MyAds.

Cette plateforme, dédiée à l'achat média et à la publicité digitale, 100% en ligne, est le fruit de plusieurs années d'expérience et de ré-

flexions autour des problématiques digitales des entreprises marocaines, surtout les PME/TPE, qui peinent à se faire accompagner par des agences, que ce soit à cause du coût des prestations, de la rigidité des procédures, ou de l'obligation contractuelle, souligne Webeuz dans un communiqué.

Bien qu'étant une idée qui germait dans la tête de Mehdi Mourabit, le président du groupe depuis quelques années déjà, MyAds a

trouvé le contexte idéal pour fleurir, pendant cette crise, et vient à point nommé répondre à deux problématiques de taille : la visibilité et la croissance. Myads permet aux petites entreprises d'augmenter leur visibilité, de générer des leads ou de se positionner sur leurs marchés, via une publicité optimisée sur les réseaux sociaux et Google, grâce à des packs conçus sur mesure, mais pas que cela. Car MyAds n'est pas seulement une plateforme d'achat média, mais

elle est également un point d'entrée à l'accompagnement stratégique, à petits prix, destiné aux PME/TPE, afin de les aider à profiter de la puissance des canaux digitaux pour accroître leurs ventes. S'il faudra le rappeler, Myads ne permet pas que l'achat publicitaire ou se cantonne aux marchés locaux, mais bien plus. Car derrière les écrans, Webeuz met à contribution toute son expérience glanée depuis 2013 au Maroc comme à l'international pour créer

des solutions de business intelligente, valides et valables partout à travers la région ainsi que le continent africain. Pour cela, l'agence déploie une équipe pluridisciplinaire, composée de plusieurs experts en différents métiers digitaux, pour garantir un accompagnement sur mesure et fournir des réponses transversales aux différentes problématiques des PME/TPE à travers le conseil stratégique, éditorial, technologique et opérationnel de ses clients.

Mahi Binebine lauréat du Prix Méditerranée pour "Rue du pardon"

Tahar Ben Jelloun avait également décroché la même prestigieuse récompense en 1994



L'écrivain et artiste-peintre marocain Mahi Binebine est le lauréat de l'édition 2020 du Prix Méditerranée pour son dernier roman «Rue du pardon», paru aux éditions Stock. Mahi Binebine était en lice pour la 35^{ème} édition de ce prix aux côtés de Sylvain Coher avec son roman «Vaincre à Rome» et Yasmine Khlal avec «Égypte 51».

Roman vif, sensuel, chaleureux et pétri d'humanité, «Rue du pardon», paru l'an dernier, est une ode au féminisme des Marocaines à travers le portrait de Hayat, enfant mal-aimée d'un quartier défavorisé de Marrakech, qui découvre les chemins de la liberté par la danse et le chant des «chikhats», ces femmes souvent victimes de préjugés à cause de leurs mœurs libres.

Il fait dire que la condition humaine a toujours été dominante dans le travail

de Mahi Binebine. «Quand on est un écrivain du Sud, on n'a pas trop le temps de regarder son nombril. Bien au contraire, on se lance intuitivement dans une mission donquichottesque, avec une volonté de redresser les torts», explique-t-il dans un entretien accordé à nos confrères de «La Tribune de Marrakech». «L'envie de remédier aux phénomènes sociaux est omniprésente dans mes œuvres», souligne-t-il. Et d'ajouter: «J'ai traité l'esclavage, l'immigration clandestine, le terrorisme, la drogue... Mes romans ne relèvent pas de la littérature militante, mais j'essaie, à mon échelle, de faire bouger les choses et tirer la sonnette d'alarme».

Professeur de mathématiques, Mahi Binebine a décidé à la fin des années 80 de rendre le tablier pour se consacrer à ses passions premières: la peinture, la sculpture et l'écriture avec

un premier ouvrage paru en 1992. Il a depuis publié de nombreux romans qui l'ont confirmé comme l'un des écrivains marocains les plus brillants, et dont plusieurs ont été traduits dans une dizaine de langues, notamment «Les Étoiles de Sidi Moumen» (Flammarion 2010; J'ai lu 2013) qui a également été adapté au cinéma par Nabil Ayouch (Les Chevaux de Dieu, primé à Cannes).

Né en 1959 à Marrakech et après avoir longtemps vécu en France, aux États-Unis et en Espagne, Mahi Binebine décide en 2002 de revenir s'installer dans sa ville natale, où il vit et travaille actuellement. Ses peintures font aujourd'hui partie de la collection permanente du musée Guggenheim de New York, entre autres.

Pour ce qui est du Prix attribué à Mahi Binebine, et qui, selon les organi-

sateurs, lui sera remis «le 3 octobre au cours d'une grande cérémonie à Perpignan», il a été fondé en 1985 par le Centre méditerranéen de littérature. Il récompense chaque année plusieurs ouvrages traitant d'un sujet en lien avec la grande bleue. L'édition précédente été attribué à Jérôme Ferrari pour son roman «A son image» (Actes-Sud). Au palmarès de ce prestigieux prix on retrouve des noms illustres comme Jules Roy, lauréat 1989 pour ses «Mémoires barbares» (Albin Michel), Tahar Ben Jelloun en 1994 avec «L'homme rompu» (Le Seuil), Hector Bianchotti en 1996 pour son œuvre «Ce que la nuit raconte au jour» (Grasset), Edmonde Charles-Roux en 2001 pour «L'homme de Marseille» (Grasset), ou encore Jean-Paul Mari en 2002 pour «Il faut abattre la lune» (Nil Editions).

M.O

Lancement d'une bibliothèque numérique du Royaume-Uni au profit des jeunes étudiants marocains



Une bibliothèque numérique du Royaume-Uni destinée particulièrement aux jeunes étudiants marocains a été lancée, mardi à Rabat, à l'initiative du ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, en partenariat avec le British Council Maroc.

Fruit d'un partenariat stratégique entre le Royaume du Maroc

et le Royaume-Uni en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, cette bibliothèque numérique vise à consolider et à promouvoir les relations distinguées entre le ministère et le British Council à travers la mise à disposition en ligne et à titre gratuit d'un grand nombre de ressources pédagogiques culturelles et scientifiques et de programmes de formation à distance, en langue an-

glaise, au profit des étudiants, des enseignants et des chercheurs. A cette occasion, le ministre de l'Éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, Saïd Amzazi, a mis en avant l'excellence des relations marocaines et britanniques, en relevant que «le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique est un moteur de la coopération bilatérale exceptionnelle entre les deux Royaumes». Cette coopération, a-t-il dit, a été confirmée lors de la première réunion de la commission mixte maroco-britannique de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique qui s'est tenue le 22 janvier dernier à Londres, de même qu'à l'occasion du Forum mondial sur l'éducation organisé à Londres du 19 au 22 janvier 2020, auquel a participé le

Maroc. Pour sa part, le ministre délégué chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Driss Ouauicha, a mis en valeur la portée de «ce geste généreux qui offre aux jeunes Marocains l'accès à la bibliothèque numérique du Conseil britannique, qui compte près de 100.000 livres numériques (e-book) dans les divers domaines académiques, y compris l'anthropologie, les affaires, l'économie, les technologies de l'information, l'ingénierie, les beaux-arts, l'histoire, le droit, la médecine et les sciences physiques.

Le directeur du British Council Maroc, Tony Reilly, a de son côté affirmé qu'«en ces temps difficiles, nous souhaitons fournir aux jeunes marocains l'accès à un ensemble soigneusement organisé de ressources britanniques», ajoutant qu'«il est important, aujourd'hui plus que jamais, de faciliter les

échanges culturels et la collaboration». Il a invité «tous les Marocains à découvrir et à profiter de ces ressources riches que nous avons réunies dans cette collection unique de la bibliothèque numérique du British Council». Par ailleurs, l'inscription à la bibliothèque numérique du British Council est gratuite pour tous les Marocains âgés de 18 ans et plus. Elle offre l'accès en ligne à des milliers de livres numériques pour des journaux, magazines, films, musique et autres ressources pédagogiques culturelles et scientifiques. Les formations à distance font également partie du contenu disponible dans cette bibliothèque virtuelle. La première application des bibliothèques numériques du British Council sera lancée en juin, permettant aux utilisateurs d'accéder aux contenus à partir de leurs smartphones n'importe où et n'importe quand.

L'acteur Youssef Kerkour nominé aux BAFTA Awards



L'acteur marocain Youssef Kerkour a été nommé aux BAFTA Awards, l'une des plus prestigieuses récompenses britanniques du cinéma, pour son rôle de réfugié syrien dans la série humoristique "Home". Les nominations Bafta 2020 ont été annoncées à la fin de la semaine dernière, après avoir été retardées en raison de la pandémie de coronavirus.

L'acteur marocain, qui a grandi à Rabat, est nommé dans la catégorie de "meilleure performance de comé-

die masculine" pour son rôle de Sami Ibrahim, dans la série britannique diffusée sur Channel 4. Écrite par l'écrivain et acteur britannique Rufus Jones, la série raconte l'histoire d'un demandeur d'asile syrien qui emménage avec une famille de classe moyenne dans le sud de Londres, après avoir été retrouvé caché dans le coffre de leur voiture à leur retour de vacances en France.

Jones a écrit la série pour la première fois en 2015, lorsque les ondes anti-immigration avaient commencé

à s'intensifier au Royaume-Uni à la lumière de la crise des réfugiés en Europe. "C'est un immense honneur d'être nommé dans une telle entreprise stellaire", a commenté Youssef Kerkour sur Twitter, remerciant ses fans pour leurs félicitations. Youssef Kerkour (41 ans) a quitté Rabat pour rejoindre la London Academy of Music and Dramatic Arts à Londres où il vit actuellement. Il est également connu pour ses rôles dans les séries "Dracula", "Redemption", "Criminal" et "Marcella".

Bouillon de culture

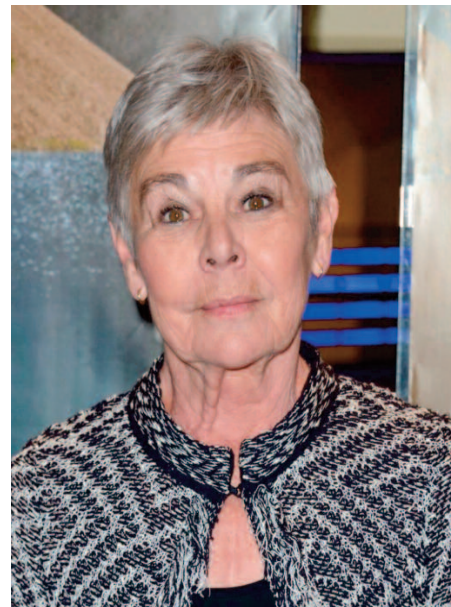
Marion Hänsel

La cinéaste et productrice belge Marion Hänsel, qui avait fait jouer Jane Birkin dans "Dust" et reçu pour ce film le Lion d'argent à la Mostra de Venise en 1985, est décédée lundi à l'âge de 71 ans, rapportent mardi les médias belges. Cette adaptation du roman de l'auteur sud-africain J.M. Coetzee, prix Nobel de littérature, avait fortement contribué à la notoriété de Marion Hänsel, décrite comme une cinéaste de l'intime.

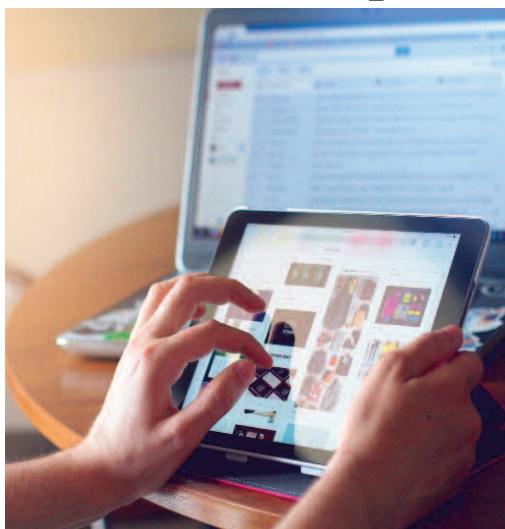
Deux ans plus tard, elle avait porté à l'écran "Les Noces barbares" du Français Yann Queffelec, récit sur l'enfance mal aimée qui fut couronné du prix Goncourt (1985).

Née en février 1949 à Marseille (sud de la France) d'un père anversois, formée en partie à l'Actor's Studio à New York (États-Unis), la réalisatrice, de son vrai nom Marion Ackermans, a beaucoup été influencée par l'eau, la mer, les éléments. "Elle proposait des voyages intérieurs en extérieur", écrit mardi le quotidien belge Le Soir.

Elle avait commencé sa carrière comme comédienne en décrochant quelques petits rôles, notamment avec Agnès Varda dans "L'une chante, l'autre pas" (1977), rappelle de son côté La Libre Belgique.



Fort engouement pour les activités culturelles à distance pendant la période de confinement



Les activités culturelles organisées à distance par la Direction régionale de la Culture de Marrakech-Safi durant la période de confinement sanitaire, ont enregistré un fort engouement et une participation remarquable aussi bien du Maroc que de l'étranger, a affirmé le directeur régional de la culture, Azouz Boujmid. Dans une déclaration à la MAP, le responsable a indiqué que ces activités, largement suivies et diffusées sur la page Facebook officielle de la Direction et celles de ses différents services, ainsi qu'à travers la chaîne YouTube, visaient à présenter un produit culturel riche et varié et à mettre en lumière le patrimoine matériel et immatériel dont regorge la région, en veillant à garantir la sécurité sanitaire des fonctionnaires et des bénéficiaires à travers l'adoption des moyens de communication à distance. Et de poursuivre que les différents services culturels compétents relevant de la Direction régionale de Marrakech-Safi se sont mobilisés, dans ce sens, en créant et/ou activant leurs pages

Facebook pour l'organisation d'activités culturelles et patrimoniales touchant les divers arts (théâtre, musique, arts plastiques), la littérature et la mise en lumière du patrimoine culturel en diffusant des capsules, des photos et des documents relatifs au patrimoine matériel et immatériel de la région, ainsi que d'autres activités dédiées aux enfants, outre des concours culturels et artistiques.

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement des plateformes de communication modernes de la Direction et de ses services, une commission technique a été mise en place afin de veiller à enrichir le contenu à travers la diffusion en ligne des différentes activités que les cadres de la Direction s'attendent à produire en partenariat avec les différents acteurs dans le domaine culturel. Ces activités sont diffusées sur les pages Facebook des différents services et établissements relevant du secteur de la Culture (notamment la Direction régionale à Marrakech, la Direction provinciale à Safi, la Direction

provinciale à Essaouira, le Conservatoire régional du patrimoine culturel à Marrakech, les Maisons de la Culture à Daoudiat (Marrakech) et à El Kelâa des Sraghna, le Centre culturel à Sidi Rahal et la cité des arts à Safi).

Le nombre d'activités organisées, avec la contribution d'un parterre d'artistes, d'intellectuels, d'écrivains et de spécialistes du patrimoine, a dépassé les prévisions, a-t-il fait savoir, notant que ces événements ont porté sur les arts de la narration, le théâtre, la création littéraire, les arts plastiques et le patrimoine culturel de la région, notamment les monuments historiques, les sites archéologiques et les pratiques culturelles. M. Boujmid a, dans ce sillage, relevé que les concours culturels initiés par la Direction régionale au profit des générations montantes et des jeunes, se poursuivent jusqu'à 20 courant, ajoutant que ces compétitions connaissent, depuis leur annonce au début du confinement sanitaire, une croissance continue du nombre de participants.

La Peste (1947)

*Il est aussi raisonnable
de représenter une espèce
d'emprisonnement par une
autre que de représenter n'importe quelle chose qui existe
réellement par quelque chose qui n'existe pas.*

DANIEL DE FOE.

– Dites-vous cela sincèrement ?
Tarrou haussa les épaules :
– À mon âge, on est forcément sincère. Mentir est trop fatigant.
– Tarrou, dit le journaliste, je voudrais voir le docteur. Excusez-moi.
– Je sais. Il est plus humain que moi. Allons-y.
– Ce n'est pas cela, dit Rambert avec difficulté. Et il s'arrêta.

Tarrou le regarda et, tout d'un coup, lui sourit.

Ils suivirent un petit couloir dont les murs étaient peints en vert clair et où flottait une lumière d'aquarium. Juste avant d'arriver à une double porte vitrée, derrière laquelle on voyait un curieux mouvement d'ombres, Tarrou fit entrer Rambert dans une très petite salle, entièrement tapissée de placards. Il ouvrit l'un d'eux, tira d'un stérilisateur deux masques de gaze hydrophile, en tendit un à Rambert et l'invita à s'en couvrir. Le journaliste demanda si cela servait à quelque chose et Tarrou répondit que non, mais que cela donnait confiance aux autres.

Ils poussèrent la porte vitrée. C'était une immense salle, aux fenêtres hermétiquement closes, malgré la saison. Dans le haut des murs ronronnaient des appareils qui renouvelaient l'air, et leurs hélices courbes brassaient l'air crémeux et surchauffé, au-dessus de deux rangées de lits gris. De tous les côtés, montaient des gémissements sourds ou aigus qui ne faisaient qu'une plainte monotone. Des hommes, habillés de blanc, se déplaçaient avec lenteur, dans la lumière cruelle que déversaient les hautes baies garnies de barreaux. Rambert se sentit mal à l'aise dans la terrible chaleur de cette salle et il eut de la peine à reconnaître Rieux, penché au-dessus d'une forme gémissante. Le docteur incisaient les aines du malade que deux infirmières, de chaque côté du lit, tenaient écartelé. Quand il se releva, il laissa tomber ses instruments dans le plateau qu'un aide lui tendait et resta un moment immobile, à regarder l'homme qu'on était en train de panser.

– Quoi de nouveau ? dit-il à Tarrou qui s'approchait.

– Paneloux accepte de remplacer Rambert à la maison de quarantaine. Il a déjà beaucoup fait. Il restera la troisième équipe de prospection à regrouper sans Rambert.

Rieux approuva de la tête.

– Castel a achevé ses premières préparations. Il propose un essai.

– Ah ! dit Rieux, cela est bien.

– Enfin, il y a ici Rambert.

Rieux se retourna. Par-dessus le masque, ses yeux se plissèrent en apercevant le journaliste.

– Que faites-vous ici ? dit-il. Vous devriez être ailleurs.

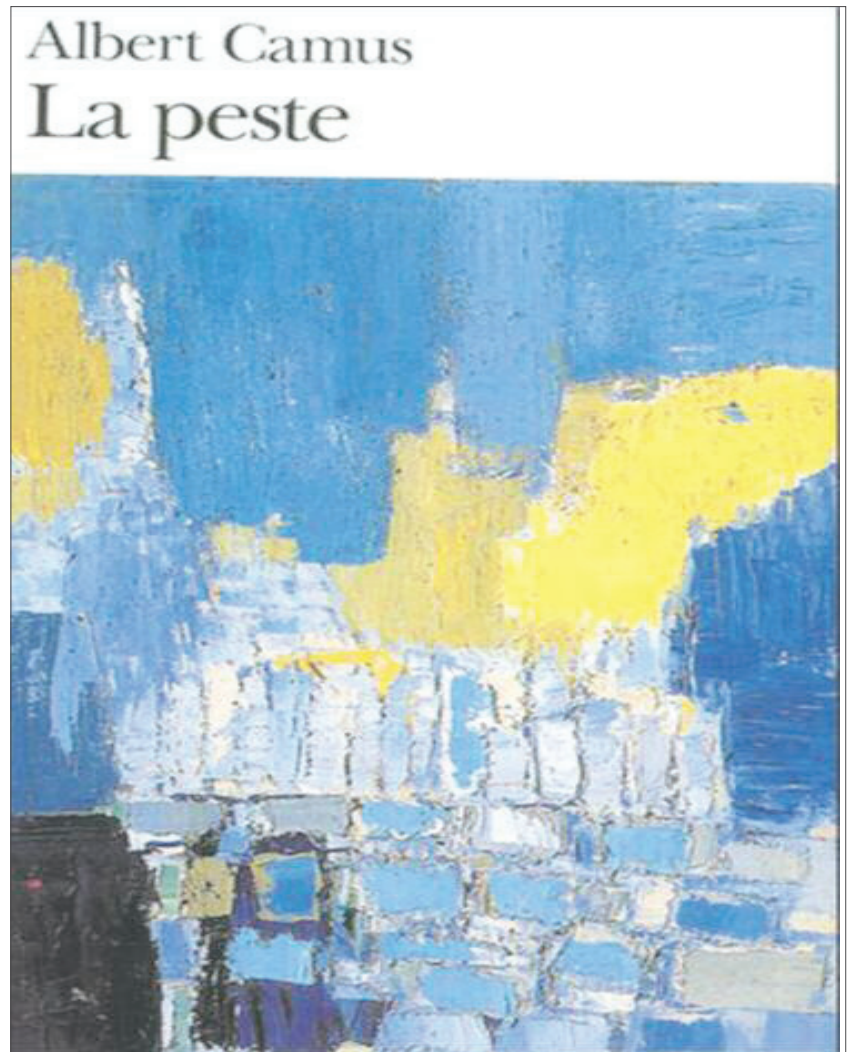
Tarrou dit que c'était pour ce soir à minuit et Rambert ajouta : « En principe. »

Chaque fois que l'un d'eux parlait, le masque de gaze se gonflait et s'humidifiait à l'endroit de la bouche. Cela faisait une conversation un peu irréaliste, comme un dialogue de statues.

– Je voudrais vous parler, dit Rambert.

– Nous sortirons ensemble, si vous le voulez bien. Attendez-moi dans le bureau de Tarrou.

Un moment après, Rambert et Rieux s'installaient à l'arrière de la voiture du docteur. Tarrou conduisait.



– Plus d'essence, dit celui-ci en démarrant. Demain, nous irons à pied.

– Docteur, dit Rambert, je ne pars pas et je veux rester avec vous.

Tarrou ne broncha pas. Il continuait de conduire. Rieux semblait incapable d'émerger de sa fatigue.

– Et elle ? dit-il d'une voix sourde.

Rambert dit qu'il avait encore réfléchi, qu'il continuait à croire ce qu'il croyait, mais que s'il partait, il aurait honte. Cela le gênerait pour aimer celle qu'il avait laissée. Mais Rieux se redressa et dit d'une voix ferme que cela était stupide et qu'il n'y avait pas de honte à préférer le bonheur.

– Oui, dit Rambert, mais il peut y avoir de la honte à être heureux tout seul.

Tarrou, qui s'était tu jusque-là, sans tourner la tête vers eux, fit remarquer que si Rambert voulait partager le malheur des hommes, il n'aurait plus jamais de temps pour le bonheur. Il fallait choisir.

– Ce n'est pas cela, dit Rambert. J'ai toujours pensé que j'étais étranger à cette ville et que je n'avais rien à faire avec vous. Mais maintenant que j'ai vu ce que j'ai vu, je sais que je suis d'ici, que je le veuille ou non. Cette histoire nous concerne tous.

Personne ne répondit et Rambert parut s'impatienter.

– Vous le savez bien d'ailleurs ! Ou sinon que feriez-vous dans cet hôpital ? Avez-vous donc choisi, vous, et renoncé au bonheur ?

Ni Tarrou ni Rieux ne répondirent encore. Le silence dura longtemps, jusqu'à ce qu'on approchât de la maison du docteur. Et Rambert, de nouveau, posa sa dernière question, avec plus de force encore. Et,

seul, Rieux se tourna vers lui. Il se souleva avec effort :

– Pardonnez-moi, Rambert, dit-il, mais je ne le sais pas. Restez avec nous puisque vous le désirez.

Une embardée de l'auto le fit taire. Puis il reprit en regardant devant lui :

– Rien au monde ne vaut qu'on se détourne de ce qu'on aime. Et pourtant je m'en détourne, moi aussi, sans que je puisse savoir pourquoi.

Il se laissa retomber sur son coussin.

– C'est un fait, voilà tout, dit-il avec lassitude. Enregistrons-le et tirons-en les conséquences.

– Quelles conséquences ? demanda Rambert.

– Ah ! dit Rieux, on ne peut pas en même temps guérir et savoir. Alors guérissons le plus vite possible. C'est le plus pressé.

À minuit, Tarrou et Rieux faisaient à Rambert le plan du quartier qu'il était chargé de prospecter, quand Tarrou regarda sa montre. Relevant la tête, il rencontra le regard de Rambert.

– Avez-vous prévenu ? Le journaliste détourna les yeux :

– J'avais envoyé un mot, dit-il avec effort, avant d'aller vous voir.

Ce fut dans les derniers jours d'octobre que le sérum de Castel fut essayé. Pratiquement, il était le dernier espoir de Rieux. Dans le cas d'un nouvel échec, le docteur était persuadé que la ville serait livrée aux caprices de la maladie, soit que l'épidémie prolongeât ses effets pendant de longs mois encore, soit qu'elle décidât de s'arrêter sans raison.

(A suivre)



L'accord de siège de la CAF reçoit l'approbation du parlement égyptien



Lors de sa séance plénière du lundi 8 juin 2020 au Caire, la Chambre des représentants d'Égypte a approuvé l'accord de siège de la Confédération africaine de football. Ladite approbation parachève la procédure législative finale précédant l'entrée en vigueur de l'agrément.

Dirigée par le président de la Chambre des représentants, Dr Ali Abdel Aal, la session a approuvé le décret présidentiel n° 149 de l'année 2020 concernant l'accord de siège de la CAF, signé entre la CAF et la République Arabe d'Égypte le 12 février 2020.

L'accord qui reconnaît la personnalité juridique internationale de la CAF en tant qu'organisation internationale non gouvernementale s'étend sur une période de 10

ans automatiquement renouvelable.

Avant de le soumettre à la session plénière pour approbation, la Chambre des représentants a préalablement examiné le rapport du comité parlementaire élaboré conjointement par la Commission de la jeunesse et des sports, la Commission des affaires africaines et la Commission de la défense et de la sécurité nationale.

«Aujourd'hui est un grand jour pour le football africain. Enfin, nous sommes arrivés au terme d'un long voyage qui façonnera l'avenir du football africain. L'Égypte a toujours été une demeure pour la CAF et nous sommes fiers d'officialiser une nouvelle prolongation de l'accord de siège.

«Je tiens personnellement à exprimer ma gratitude aux autorités égyptiennes dirigées par Son Excellence le président

Abdel Fattah El-Sisi pour leur engagement à faire de cet accord une réalité», a déclaré le président de la CAF, Ahmad Ahmad.

En vertu de cet accord, la CAF bénéficiera de nombreux avantages et privilèges similaires à ceux accordés aux organisations internationales et aux missions diplomatiques.

Composé de 24 articles, l'accord vise à faciliter l'action de la CAF dans ses missions de développement, de promotion et d'accroissement de la popularité du football sur le continent africain, conformément aux statuts de la Confédération africaine de football.

Source : cafonline.com

Des cas de Covid-19 à la CAF

La CAF avait dans un premier temps annoncé une réouverture de ses locaux pour le 21 juin. Mais retournement de situation, rapporte le portail Africatopspor.

D'après footafrique, le président de la CAF, Ahmad Ahmad, a décidé de repousser ce retour au travail, du fait que «plusieurs personnes de la compagnie de nettoyage et du personnel d'appoint ont attrapé la Covid-19».

Du coup, la réouverture ne devrait se faire que dans deux semaines, ajoute le portail, précisant que les services de l'instance opèrent en télétravail.

Au procès Diack, les arrangements de l'ex-M. Antidopage de l'IAAF

Il fallait éviter "un scandale" pour sauver les sponsors de l'athlétisme: l'ancien patron de l'antidopage à la fédération internationale (IAAF), le Français Gabriel Dollé, a tenté d'expliquer ses "arrangements" lundi, au premier jour du procès à Paris pour corruption sur fond de dopage en Russie.

Renvoyé devant le tribunal pour corruption passive, en l'occurrence 190.000 euros de pots-de-vin présumés perçus en 2013 et 2014, Gabriel Dollé, 78 ans, le premier des trois prévenus présents – sur six – à être entendu, a voulu minimiser sa responsabilité, assurant avoir cherché un compromis entre "l'intérêt supérieur" de l'IAAF et la mise à l'écart d'athlètes russes dopés.

Fin 2011-début 2012, quand le passeport biologique, nouvel outil dans l'arsenal antidopage, commence à produire ses effets, l'état se resserre sur la Russie et une liste de 23 athlètes suspects est établie.

L'ancien président de l'IAAF, Lamine Diack, principal prévenu au procès, m'avait demandé de considérer "la situation financière très cri-

tique" de la fédération internationale d'athlétisme. "Avec la liste (...) ça allait provoquer un scandale, (qui) allait influencer le cours des négociations avec les sponsors et les faire péricliter", a raconté Gabriel Dollé, le dos un peu voûté, à la barre.

"Dopage et sponsoring, est-ce que ça fait bon ménage?", lui fait remarquer, un peu plus tard, l'un des procureurs financiers, François-Xavier Dulin.

Il s'agissait donc "de ne pas provoquer un scandale", a poursuivi Gabriel Dollé, d'une voix chevrotante et enrouée, assurant n'avoir jamais renoncé aux sanctions, lui qui se voyait plutôt comme "un pur et dur" et que certains qualifiaient même d'"ayatollah" de l'antidopage.

Selon lui, cette "gestion raisonnée" impliquait de ne pas sanctionner officiellement et publiquement les athlètes mais d'envisager une "suspension officieuse", discrète, "qui n'était pas tout à fait celle du règlement".

Pourtant, comme le fait remarquer la présidente du tribunal, Marie-Rose Hunault, plusieurs

des athlètes russes ont pu participer aux JO de 2012 et certains y ont été médaillés. Gabriel Dollé juge qu'il a été "trahi" mais a semblé en difficulté, justifiant mal pourquoi il n'avait pas agi plus fermement, alors que le dossier d'enquête est garni d'échanges de courriels entre salariés du département antidopage de l'IAAF qui s'étonnent de sa passivité.

"J'étais un peu prisonnier d'un engagement que j'avais pris avec mon président", ajoute Dollé, qui finit par reconnaître "une entorse" pour "contribuer au sauvetage de l'IAAF". Sa relation avec Lamine Diack, qu'il appelle plusieurs fois "mon président" étonne la juge: "Le service antidopage n'était pas indépendant du président?", lui demande-t-elle.

Gabriel Dollé assure qu'il n'a pas agi pour l'argent. Les 50.000 euros remis en 2013 dans une enveloppe par Papa Massata Diack, fils de Lamine Diack, ancien conseiller marketing de l'IAAF et grand absent du procès où il est lui aussi convoqué? Dollé y a vu un "bonus" pour sa gestion des cas russes. Quant aux 90.000 euros

remis en deux fois par Lamine Diack entre 2013 et 2014, il estime qu'il s'agit d'indemnités pour avoir été "licencié de façon brutale et ingrate".

Le procès reprend mercredi, avec l'audition attendue de Lamine Diack, 87 ans, qui encourt jusqu'à dix ans de prison devant la 32e chambre correctionnelle, pour corruption active et passive, abus de confiance et blanchiment en bande organisée.

Il est accusé par le parquet national financier d'avoir mis en place "une véritable organisation criminelle" qui aurait permis de ralentir à partir de fin 2011 les procédures disciplinaires contre des athlètes russes pourtant suspects de dopage à l'EPO, sur fond de négociations avec des diffuseurs et des sponsors en vue des Mondiaux-2013 à Moscou.

Deux autres acteurs manquent à l'appel, l'ancien président de la Fédération russe d'athlétisme, Valentin Balakhnitchev, et l'ancien entraîneur national des courses de fond, Alexei Melnikov, visés comme Papa Massata Diack par des mandats d'arrêts internationaux.

Masques, gants, huis clos

La Liga très surveillée à la reprise



À quoi ressemblera la Liga "formule coronavirus" ? Avec le retour à la normale amorcé en Espagne, la Liga revient cette semaine sous haute vigilance, entre huis clos et strictes mesures sanitaires pour protéger la santé des footballeurs face à la pandémie.

Vois et hôtels exclusifs, autobus séparés, gants et masques... Voilà le paysage du Championnat d'Espagne à partir de jeudi et pour les cinq prochaines semaines, jusqu'à la fin prévue de la saison de Liga, le 19 juillet.

Et comme ailleurs, le succès de cette reprise dépendra du protocole sanitaire adopté: l'Espagne est le troisième grand championnat européen à reprendre le chemin des terrains, après l'Allemagne (le 16 mai) et le Portugal (le 4 juin).

La planète football aura donc les yeux rivés sur le derby andalou entre le Séville FC et le Betis Séville, qui donnera jeudi à 20H00 GMT le coup d'envoi tant attendu de la reprise, après une léthargie de trois mois (depuis le 12 mars) à cause de la pandémie de Covid-19.

"J'ai toujours su que nous allions revenir

à jouer", s'est réjoui dimanche Javier Tebas, le président de la Liga espagnole de football professionnel (LaLiga), lors de son apparition dominicale dans l'émission *El Partidazo* de Movistar+.

"Mais j'appelle les joueurs, leur entourage, les clubs, à continuer à maintenir la vigilance comme nous l'avons fait ces dernières semaines, aux entraînements comme pendant les matches", a toutefois demandé Tebas, conscient des risques et des précautions à prendre.

Le football espagnol reprendra mercredi avec les 45 minutes qu'il reste à jouer de la rencontre de D2 espagnole entre le Rayo Vallecano et Albacete, suspendue le 15 décembre en raison de chants et d'insultes racistes à l'encontre du joueur ukrainien Roman Zozulya.

Puis, avec le derby de Séville jeudi soir, l'Espagne va découvrir une nouvelle forme de jouer au football, entre le silence des huis clos et les visages cachés derrière les masques.

"Les matches, les voyages... Nous avons dû tout organiser au sein de LaLiga, car il y avait des endroits où il n'y avait pas d'hôtels" disponibles,

a indiqué Tebas dimanche. "Il y aura presque 250 matches, plus de 200 vols charters, tous est déjà organisé... Tout doit être fait au millimètre", a-t-il souligné.

Depuis le 8 mai, date de reprise de l'entraînement pour les clubs professionnels en Espagne, la prudence est de mise. Les équipes ont repris avec des sessions individuelles, puis des séances par petits groupes, avant des sessions au complet il y a dix jours.

Selon le protocole de reprise, rendu public par les médias espagnols, un système de vols et d'hôtels exclusivement réservés aux équipes est prévu.

Les déplacements au stade seront effectués avec deux autobus séparés pour les membres d'une même équipe, ou bien il sera demandé aux joueurs de venir dans leur véhicule individuel. Les joueurs convoqués pour les matches devront aussi se soumettre à des tests de détection du coronavirus.

Les footballeurs pénétreront dans les stades masqués et gantés. Les zones communes, comme les vestiaires, seront désinfectées, et l'ac-

cès sera limité au personnel strictement nécessaire.

"On ne peut pas faillir en ce qui concerne la sécurité sanitaire", a averti Javier Tebas dimanche. Du côté des médias, la couverture de la Liga va aussi se compliquer.

La Liga autorisera seulement un salarié par média à pénétrer dans le stade, dans les limites suivantes : 4 reporters de chaînes de télévision sans droits de retransmission, 8 journalistes photographes, 5 journalistes radio, et 6 places pour les journalistes de la presse écrite. Un protocole lourdement critiqué par les associations de journalistes du pays.

Les téléspectateurs auront pour leur part la possibilité de choisir entre une diffusion réaliste, dans le silence des stades à huis clos, ou alors une retransmission augmentée avec les bruits des stades et des publics enregistrés.

"Ce que nous essaierons de faire, c'est de combler un vide qui ne peut être comblé, celui de la présence de gens dans les stades", a résumé Jaume Roures, patron de Mediapro, le diffuseur de la Liga en Espagne.

Le foot au temps du coronavirus

Premier bilan en Allemagne

Contamination des équipes ? Hécatoombe de blessés ? Rassemblements intempestifs de supporters ? Après cinq journées complètes de Bundesliga depuis le 16 mai, aucune des catastrophes prédites n'a eu lieu et le pari de la reprise du foot est en passe d'être gagné en Allemagne.

Alors que la Liga espagnole s'apprête à son tour à redémarrer jeudi, avant les championnats anglais (17 juin) et italien (20 juin), voici cinq choses à savoir sur le foot à huis clos au temps du Covid-19:

Testés deux fois par semaine, contraints au confinement en famille et aux mesures de distanciation permanentes: les mesures imposées aux footballeurs allemands sont tellement strictes qu'on peut considérer qu'ils sont, de tous les travailleurs "sur site", parmi les mieux protégés.

A ce jour, aucune équipe n'a été victime de contagion massive.

La semaine dernière, deux joueurs de Dortmund, Jadon Sancho et Achraf Hakimi, ont été sanctionnés pour avoir fait venir un coiffeur à domicile, en violation de l'interdiction de recevoir

quiconque à la maison.

Des voix s'élèvent déjà pour demander l'assouplissement d'un protocole qui apparaît chaque jour en décalage avec le retour de la vie "normale" dans le pays, où l'on peut de nouveau s'asseoir aux terrasses des cafés, rencontrer des amis ou... aller chez le coiffeur.

Contrairement aux inquiétudes de nombreux médecins du sport, aucune augmentation notable du nombre de blessures, notamment musculaires, n'a été constatée. Les entraîneurs font largement usage du droit de changer désormais cinq joueurs (4,3 remplacements par match en moyenne), ce qui contribue à préserver les plus fragiles.

"Peut-être même que pour la remise en forme, ça a été un avantage de ne pas pouvoir nous entraîner normalement au début, mais seulement en petits groupes, avant de pouvoir revenir aux entraînements d'équipe", avance le manager du Hertha Berlin Michael Preetz.

Les médecins et kinés ont dans l'ensemble été surpris du très bon niveau de forme conservé par la plupart des pros. Un exemple: Vladimir

Darida, du Hertha Berlin, a couru contre Augsburg (29e journée) 14,34 km, le record depuis que cette statistique existe en Bundesliga (2011/2012).

Certains redoutaient des résultats aberrants, causés par le manque d'entraînement. En réalité, les rapports de force n'ont pas changé: les puissants restent puissants (le Bayern a gagné 5 matches sur 5) et les équipes en difficulté en bas de tableau n'ont pas fait de miracle.

L'absence du public, qui pousse souvent les petits à se surpasser contre les gros, aurait même tendance à renforcer la hiérarchie: "Désormais, on a l'impression que les équipes qui ont la meilleure qualité individuelle s'imposent plus souvent", constate Markus Krösche, le directeur sportif du RB Leipzig.

C'est la principale surprise de cette Bundesliga à huis clos: lors des deux dernières saisons, 45% des matches se sont terminés par la victoire de l'équipe locale. Ce ratio est tombé à 22% depuis la reprise à huis clos (10 victoires à domicile en 46 matches).

"C'est fou, et on ne s'y attendait pas à ce

point", s'étonne Sebastian Kehl, le manager de Dortmund, orphelin du célèbre "Mur jaune" et des 82.000 abonnés du Signal Iduna Park.

"Je ne crois pas que ce soit un hasard, renchérit le coach de Leverkusen Peter Bosz. Le public aide toujours son équipe, et quand on joue à l'extérieur sans spectateurs, c'est évidemment plus facile."

Certains dirigeants politiques avaient exprimé leur scepticisme: les ultras, indisciplinés, allaient obligatoirement chercher à se rassembler les jours de match. Pour le moment, tout se passe bien, mais ce pari-là n'est pas encore gagné.

Avec le déconfinement progressif, et à l'approche des derniers matches décisifs, dont celui attendu du titre de champion pour le Bayern, on peut toujours craindre des rassemblements de foule, organisés ou spontanés.

Le maire de Munich a déjà pris les devants, en interdisant par avance la traditionnelle présentation du trophée aux supporters depuis le balcon de l'hôtel de ville alors que le Bayern est proche d'un huitième titre de champion consécutif.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

BOURBE	BOUT À BOUT	RADIUM FUREUR EN VRAC		CAFTEUR	DRAME NIPPON	VERSIFI-ER	VACANG-ÈRE
HALO				SOLUMIS LETTRES DE CONRAD	CALCIUM	LITHIUM	
RESTE IMMOBILE					POTES		
		PORTEUR DE CHARGE	COULE EN IRLANDE GRECQUE		BOULIER	LETTRES DE TERESA	INACTIVE
CUBE	À LA MODE ESCALE		FORME D'ÊTRE	DON			
BÊCHE				NUAGE CONTRI-BUTION		EN LIVE BOUT À BOUT	
			ENTRE CHIEN ET LOUP		DE BAS EN HAUT: MAL EXPRIMÉ		
GROUPIÉ	EN ARRIÈRE		PILLAGE PERSONNE BAVARDE		LOUYOYA	BILLOT	
ROULAIT						LETTRES DE VITALI GRECQUE	
			RETIRA POIL FIN		VENUE AU MONDE		
BEAUCOUP D'ANGLAIS	EN EFFET	BRUN ORANGE SYMBOLE DE L'OR			DÉCHIFFRÉ		SYMBOLE DU NEON
					ARRIÈRE		COUTUM-ES
						GRECQUE	
FÉLICITÉ				ROUÉES			
MAZOUT							

Solution mots flechés d'hier

SDRTIR LES PIEDS DEVANT	M	EN VENTE	TÊTE DE CITRON	T	PHREIL	ANACHO-RETE	SECOURS	CUBE	D	POISSON	INDICAT-ION
PETITE QUANTITÉ	O	N	C	E	OSÉILLE FIN DE PARTIE	A	R	G	E	N	T
MANIÈRE MÉTAL	U	T	I	L	I	S	E	D	P	E	N
	O	R	C	A	R	D	I	N	A	N	T
À L'ENVERS: RÉGLE	I	O	L	G	R	E	C	R	U	D	E
	P	R	E	A	U	T	O	I	D	U	
COLOR INTÉRIÈRE	I	M	M	E	U	B	L	E	P	I	L
	L	A	P	S	A	N	C	I	E	S	U
ESPACE DE TEMPS	C	S	E	L	S	T	O	C			
	E	T	X	I	G	E	A				
ANNONCE UNE SUITE	E	T	A	I	O	T	A				
ÉLIMA	U	S	A	E	G	E	R	I	E	S	
DÉMOLI	R	A	S	E	E	T	E	T	E	E	

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Mustapha Elouizi
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
liberation@libe.ma

Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

المغرب ojd MAROC

2017 www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- 1- Défaut d'articulation
- 2- Irritant - Cours d'eau - Points opposés
- 3- Raides - Calvaire citadin
- 4- Attaquant nordique - Firmament
- 5- Soldat US - Rideau
- 6- Rouet - Mit en faillite
- 7- Dette - Font nase
- 8- Métal - Œuf de pou
- 9- Grand poète grec - Spécialiste
- 10- Gagnée - Amorphe

VERTICALEMENT

- 1- Altimètre
- 2- Elève - Alternative
- 3- Terme - Parfum
- 4- Poètes chanteurs - Courroux
- 5- Parmi - Amon
- 6- Lentille - Pli de tailleur
- 7- Poussé - Marché aux enchères
- 8- Avoir - Refus
- 9- Attaché - Foyer de bête
- 10- Physicien yougoslave - Pour l'évanouir

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	R	O	U	S	P	E	T	E	U	R
2	E	N	T	O	U	R	E		R	I
3	B	U	E	E		O	T	A	G	E
4	A		S	U	E	D	E		E	N
5	R	O		R	U	E		O	N	T
6	B	U	S		E	S	C	O	T	
7	A	V	A	I	S		R	C		A
8	T	E	L	L		R	A	Y	O	N
9	I	R	E		R	E	I	T	R	E
10	F	T		A	G	R	E	E	E	S

Grilles de sudoku

Facile

	8		2	6			3	
9						2		8
		2		5	3		1	
	9	6			8			5
	4	8		2		1	7	
2			6			3	8	
	3		5	1		6		
1		9						3
	6			9	2		4	

Moyen

			2	3	7			
					8			1
	2	4	1	9			6	
7		6						4
	5			8			2	
1						9		3
	4			2	9	6	7	
9			8					
			4	7	3			

Difficile

9			6	7				
	1	3			4	5		
1	4		8		5			
7			6				4	
		2	4			8	9	
	9	4			1	3		
			9	3			6	

Expert

			2	6		3		
		8						1
1			4	8			7	
		9						5
	6			4			2	
3						4		
	8		6	3				2
9						7		
		7	2	4				

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

8	3	6	5	7	9	1	4	2
9	5	2	3	1	4	6	8	7
7	1	4	6	8	2	3	5	9
5	6	7	2	3	8	9	1	4
4	8	3	7	9	1	2	6	5
2	9	1	4	6	5	8	7	3
6	4	8	9	5	3	7	2	1
3	7	5	1	2	6	4	9	8
1	2	9	8	4	7	5	3	6

Moyen

2	6	8	7	1	4	3	5	9
7	4	3	6	9	5	1	2	8
1	5	9	3	8	2	4	7	6
8	7	4	5	2	1	6	9	3
3	1	5	4	6	9	2	8	7
9	2	6	8	7	3	5	1	4
4	3	2	9	5	8	7	6	1
6	8	1	2	4	7	9	3	5
5	9	7	1	3	6	8	4	2

Difficile

5	4	7	9	2	1	6	3	8
9	1	3	8	7	6	5	2	4
2	6	8	4	3	5	9	7	1
8	7	5	3	4	2	1	6	9
6	3	2	5	1	9	4	8	7
1	9	4	7	6	8	3	5	2
3	2	6	1	9	7	8	4	5
4	5	9	2	8	3	7	1	6
7	8	1	6	5	4	2	9	3

Expert

6	5	8	2	3	1	7	9	4
7	2	3	4	6	9	5	8	1
4	1	9	5	7	8	6	2	3
1	6	2	3	8	7	9	4	5
3	8	4	9	5	6	2	1	7
5	9	7	1	2	4	3	6	8
8	3	6	7	1	2	4	5	9
9	7	1	6	4	5	8	3	2
2	4	5	8	9	3	1	7	6

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat

AVIS MODIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT

N°03/INDH/2020DU25/06/ 2020 à 10 heures

Il est porté à la connaissance du public concerné par l'appel d'offres N°03/INDH/2020DU25/06/2020 à 10 heures, publié aux journaux Libération n°9030 du 02/06/2020 et Rissalat Al Oumma n°11538 du 02/06/2020 et mis en ligne au portail marocain des marchés publics en date du 03/06/2020 à 10:54 concernant les travaux d'alimentation en eau potable dans les communes territoriales relevant de la Province de Settat, que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et à des auto-entrepreneurs.

Le nouveau dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Division d'Équipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de publics : www.marchespublics.gov.ma.

N° 4326/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE RHAMNA

Objet : Contrôle et suivi de la qualité des travaux de construction de la RP2109 du Pk 0+000 au Pk 35+000
Lo1 : travaux des terrassements et des ouvrages hydrauliques -Province de Rhamna-

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 24/2020

OUVERTURE DES PLIS LE 08/07/2020

Le 08/07/2020 à 10h 30 (Dix Heures et demi), Il sera procédé, dans la salle de réunion du Service de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Rhamna (Benguerir) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Contrôle et suivi de la qualité des travaux de construction de la RP2109 du Pk 0+000 au Pk 35+000

Lo1 : travaux des terrassements et des ouvrages hydrauliques -Province de Rhamna-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré pendant les heures ouvrables du bureau des marchés du Service de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Rhamna. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés Publics sur l'adresse électronique suivante www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Quatre mille Sept cent dirhams (4 700,00 dh)**. L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Trois cent huit mille Huit-cent cinquante-six dirhams (308 856,00) TTC**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des marchés du SETLE ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du SETLE ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer par voie électronique au maître d'ouvrage sur le portail marocain de marche publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du Règlement de consultation.

1- Un dossier technique comprenant :

1-1- Pour les concurrents installés au Maroc :

Une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification. Il est exigé pour le présent appel d'offre les qualifications suivantes :

ACTIVITE	QUALIFICATION	CATEGORIE
CQ	CQ.3 et CQ.7	2

1-2- Pour les concurrents non installés au Maroc :

- a Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
- b Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les maîtres d'ouvrages qui en ont éventuellement bénéficié. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

N° 4329/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION DE CASABLANCA - SETTAT
PROVINCE DE SIDI BENOUR
COMMUNE DE SIDI-BENNOUR

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°07/2020/SB

Le 03/07/2020 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la commune de Sidi Bennour, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : **Extension Et Aménagement Du Siège De La Commune De Sidi Bennour.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des Marchés de la Commune de Sidi Bennour, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

➔ Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **(60.000.00 dhs) Soixante mille dirhams.**

➔ Le coût estimatif des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **(2.341.752,00) Deux Millions trois cent quarante et un mille sept Cent cinquante deux dhs.**

➔ Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des marchés de la commune de Sidi Bennour ;
- Soit déposer, contre récépissé leurs plis dans le bureau précité.
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché public.

www.marchespublics.gov.ma.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

➔ Il est prévu une visite de lieux le 18/06/2020 à 11 h.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Pour le dossier technique il doit comprendre une copie légalisée des certificats de qualification et de classification pour les domaines d'activités :

Secteur (Nouveau système)	Classe minimale	Qualification exigée
A-Construction	4	A2- Travaux courants en béton armé-maçonnerie pour Bâtiment.

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 4327/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILLAYA DE LA REGION GUELMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE TAN-TAN
COMMUNE D'EL-OUATIA

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° 03-2020/C.O

Le : 07/07/2020 à 11h Il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le président de la Commune d'EL-OUATIA, province de Tan-Tan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour : **TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE DU HAY IDDARI, HAY AMAL 1 ET HAY AMAL 2 COMMUNE EL-OUATIA PROVINCE DE TAN TAN.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés publics à la commune d'EL-OUATIA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'état à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **125000.00 DHS (Cent Vingt Cinq Mille Dirhams).**

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **8343660 DHS (Huit Millions Trois Cent Quarante Trois Mille Six Cent Soixante Dirhams).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ❖ Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- ❖ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Service des Marchés Publics.
- ❖ Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
- ❖ Soit déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics conformément à l'arrêté du Ministre de l'Économie et de Finance n° 20-14 du 08 Kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics

Le secteur de l'activité, la classe minimale et les qualifications exigées sont fixés comme suit

Secteur Nouveau système	Qualification exigées (nouveau système)	Classe minimale (nouveau système)
C	C3	3

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 et 10 du règlement de consultation.

N° 4328/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION GUELMIM OUED NOUN
PROVINCE D'ASSA-ZAG

**AVIS D'ANNULATION PORTANT
SUR AOO n°10/2020/FDR**

La Province d'Assa Zag, porte à la connaissance des concurrents, qu'une annulation est prévue à retenir pour AOO n°10/2020/FDR, portant, sur :

- Programme de réduction des disparités territoriales et sociales en Milieu Rural. Contrôle Topographique des Travaux de construction du corps de chaussée de la RR103 (Ex RP1600) du PK 128+637 au PK 158+637 liaison Labourat vers Tan-Tan/Province d'Assa-Zag,

Publié au journal de libération sous n° 9027, en date du vendredi 29 Mai 2020, que la séance de l'ouverture des plis est annulée pour le motif de vice de procédure au cours de saisie dans le portail des marchés publics, et que l'avis d'appel d'offres ouvert, en question sera publiée à un délai ultérieur.

N° 4330/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT DU
TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE
KHOURIBGA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N°: 16/2020/DPETLE/Khouribga

**Le marché correspondant au présent appel d'offre ouvert sur offres de prix est
Réservé à la petite et moyenne entreprise nationale**

Le 08/07/2020 à 10h00mn il sera procédé, dans les bureaux de la Direction provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khouribga à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour :

OBJET: Travaux de réparation d'un pont en maçonnerie au PK59+100 de la RR312 (NV RN12) sur Oued Takhzrit relevant de la de la Direction Provinciale de l'Équipement, du transport, de la logistique et de l'Eau de Khouribga -Province de Khouribga-

Le dossier d'appels d'offres peut être retiré au Service Gestion et Programmes de la Direction provinciale de l'Équipement du transport de la logistique et de l'eau de Khouribga (Bureau des marchés)

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : www.mtpnet.gov.ma

Le cautionnement provisoire est : **Cinq Mille Dirhams (5 000,00 dhs).**

L'estimation du coût des prestations établie par le Maître d'Ouvrage est : **345 240,00 dhs (Trois cent Quarante Cinq Mille Deux Cent Quarante dhs 00 cts TTC)**

Le contenu, présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les Concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Monsieur le Directeur provincial de L'Équipement du transport de la logistique et de l'eau de Khouribga.
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- Soit envoyés par voie électronique à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par L'article 4 du règlement de la consultation

Le marché correspondant au présent appel d'offre est réservé à la petite et moyenne entreprise nationale.

En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°3011-13 du 24 hja 1434 (30 octobre 2013) portant application de l'article 156 du décret n°2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics, il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales.

Le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché et tenir également de produire les pièces suivantes :

- a/ L'attestation de la CNSS certifiant que l'effectif qu'il a employé ne dépasse pas 200 (deux cent) personnes ;
- b/ La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent mentionnant que la société est gérée ou administrée par des personnes physiques qui sont les propriétaires, copropriétaires ou actionnaires ;
- c/ L'attestation mentionnant le chiffre d'affaires ou l'attestation du bilan annuel délivrée par la Direction Générale des Impôts.

En ce qui concerne le dossier technique produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et classification.

► **Pour Les concurrents installés au Maroc :**


Doivent présenter une copie certifiée conforme du certificat de qualification et classification correspondant aux qualifications suivantes :

Secteur	Classe	Qualification
D : Construction d'ouvrage d'art	5	D.8 : Travaux de réparation et de confortement de structures des ouvrages d'art courants

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 4331/PA

Royaume du Maroc


Ministère de l'Éducation Nationale
de la Formation Professionnelle
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

L'ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
DE LA REGION MARRAKECH - SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 18/AREF/2020

Le 06/07/2020 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation de Marrakech - Safi, Service des achats et des marchés (Bureau des marchés) sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, L'Achat de fournitures de bureau ,reprographie et informatiques au profit des services administratifs de l'AREF Marrakech - Safi en lot unique.

Caution provisoire	Coût estimatif du maître d'ouvrage en DH TTC
7 000,00 DHS (Sept mille dirhams)	422 976,00 (Quatre cent vingt-deux mille neuf cent soixante-seize dirhams.)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des achats et des marchés (Bureau des marchés) sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 Jourmada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux Service des achats et des marchés sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20 – 14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

▪ **Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation**

► Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de l'académie - Service des achats et des marchés - sise à : Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech avant fin du **03 Juillet 2020 à 16 h (heure limite pour le dépôt)**

N° 4332/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE OUARZAZATE
SG/DBM/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°03/FDR/2020

Le 07 Juillet 2020 à 10h, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour **LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ANNEXE COLLEGIAL AMEZRI A LA COMMUNE D'IMINOULAOUENE PROVINCE OUARZAZATE.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [http:// www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de **120.000,00dhsdhs (Cent Vingt Mille Dirhams).**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **5.031.307,94 dhs (Cinq Millions Trente Et Un Mille Huit Cent Sept Dirhams 94Cts)TTC.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis a avenue Mohamed VI Ouarzazate.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité
- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis
- Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation.

Le dossier technique doit comprendre :
Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification de la façon suivante :

Classe	Secteur	Qualification
3	A	A-2

Pour les concurrents non installés au Maroc doivent produire le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 4333/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE OUARZAZATE
SG/DBM/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°08/INDH/2020

Le 07 Juillet 2020 à 10h30, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour LES TRAVAUX D'EXTENSION DE DAR TALIBA A LA COMMUNE DE TARMIGTE, PROVINCE D'OUARZAZATE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 16.000,00dhs (Seize Mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 665.698,80 dhs TTC (Six Cent soixante Cinq Mille Six Cent Quatre Vingt Dix Huit Dirhams 80 Cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt

des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis a avenue Mohamed VI Ouarzazate.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité

- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis

- Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation.

N° 4334/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE OUARZAZATE
SG/DBM/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°09/INDH/2020

Le 07 Juillet 2020 à

11h00, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS AU PROFIT DE DAR TALIB ET DAR TALIBA A LA COMMUNE TERRITORIALE DE TOUNDOUTE PROVINCE D'OUARZAZATE – 2EME TRANCHE..

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 10.000,00 dhs (Dix Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 365.884.80 dhs (trois cent soixante cinq Mille huit cent quatre vingt quatre Dirhams 80Cts)TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349relatif aux marchés

publics.
Les concurrents peuvent:
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis a avenue Mohamed VI Ouarzazate.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité

- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis

- Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 8 du règlement de consultation.

N° 4335/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE RHAMNA
COMMUNE
DE BENGUERIR
DIVISION DES A.A.F
SERVICE R.F 853/2020
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°10/2020CBG

Mardi 03/07/2020 à 11h00 sera procédé au siège de la commune de BENGUERIR (salle de Réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel

d'offre ouvert pour :
L'AFFERMAGE DE L'AIRE AUX BESTIAUX DE L'AID AL ADHA EXERCICE 2020
LE COUT ESTIMATIF EST DE 140.000,00 DH
Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès de la régie municipale, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état (www.marchespublics.gov.ma).

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis auprès du bureau d'ordre.

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces conformes à celles prévues aux articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 08 jourmada 1434 (20 Mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés publics ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle à savoir :

I - DOSSIER ADMINISTRATIF :

- déclaration sur l'honneur

- La ou les pièces justificatives les pouvoirs confiés

à la personne agissant au nom du Concurrent.

- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière

- Copie conforme de cahiers des charges. (CPS).

- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme.

- Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu fixée à : 10.000,00 DH

- Le certificat d'immatriculation au registre du commerce.

- Copie conforme de C.I.N

II - DOSSIER TECHNIQUE :

- une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu la date la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.

III- DOSSIER FINANCIER :

- Acte d'engagement du concurrent.

N° 4336/PA

PROVINCE DE TAROUJANT
COMMUNE DE TALIOUINE

PROGRAMME PREVISIONNEL DE LA COMMUNE TALIOUINE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Conformément aux disposition de l'article 14 du décret 2-12-349 relatif aux marchés publics la commune procedera a la réalisation des travaux , et des prestations de services et fournitures selon le programme suivant

Objet	Nature des Travaux ou des prestations	Mode de Passation	Période	Service Concernée	Lieu d'exécution
Location de matériel et engins pour travaux	service	BC	2020	Service Technique khalid8520@gmail.com	Taliouine
Entretien de batiments administratifs					
Entretien de véhicules et engins de la commune					
Etudes techniques et travaux de topographie		A,O			
Bail des places de stationnement et leurs blocs sanitaires année 2021					
Bail de l'abatoire communal au titre de l'année 2020 et 2021					
Bail des biens du souk hebdomadaire au titre de l'année 2020 et 2021	BC	Service de liquidation			
Frais de réception de restauration et d hébergement					
Achat de bacs pour déchet solides					
Achat de ciment et matériaux de construction	Fourniture	B.C	2020	Service de liquidation hassamad74@gmail.com	
Achat de Tapis					
Achat de tente caidale et ses Accessoires					
Achat de materiel informatique					
Achat de materiel de sonorisation					
Achat de fourniture de bureau et d'imprimés					
Achat de produits alimentaires a usage humain					
Achat de matériel d'entretien d'éclairage public et d'électricité					
Achat de pièces de rechanges pour les véhicules et engins					
Achat d'habillement pour les agents de la commune					
Achat d'arbres et plantes					
Murs d'enceinte et dépenses au profit de cemetieres					Travaux
Aménagement de mur de seige dela commune					
installation poteaux et cablages					

N° 4337/PA

MOON LIVING
S.A.R.L.AU
SOCIETE A
RESPONSABILITE
LIMITEE D'ASSOCIE
UNIQUE AU CAPITAL
DE 7.000000,00
DIRHAMS
SIEGE SOCIAL :
N° 8,RUE AHMED
AKRAD-OASIS -
CASABLANCA
DEMISSION
DES COGERANTS /
NOMINATION D'UNE
GERANTE UNIQUE

En date du 26 Mai 2020,
l'associée unique de la société
MOON LIVING a pris les décisions
suivantes :

1- L'associée unique,
prend acte et accepte la
démission des deux cogé-
rants :

-Monsieur Mohammed
ALAOUI KACIMI et Ma-
dame Charifa ALAOUI
MDEGHRI.

2- L'associée unique, Ma-
dame Mounia ALAOUI
KACIMI , de nationalité
marocaine, née le 05 sep-
tembre 1978 à Maarif-Ca-
sablanca Anfa, demeurant
à Casablanca-24, rue Abou
El Mahassine Rouyani-
Etage 3 Apt 5-Maarif,titu-
laire de la CNI n°BK156312,
prend la décision d'exercer elle-même
les fonctions de gérante de
la société, à effet immé-
diat.

La société sera engagée
par sa seule signature,
avec possibilité de substi-
tuer le cas échéant.
Le dépôt légal a été effec-
tué au greffe du tribunal de
commerce de Casa-
blanca le 28/05/2020 sous
le n° 735094.

POUR EXTRAIT
ET MENTION
Le gérant

N° 4338/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province Rhamna
Secrétariat général
DFL/SBM
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° :03/2020/BG
Le 02/07/2020. a 10h.30,
il sera procédé, dans les
bureaux de la salle des
réunions au secrétariat à
l'ouverture des plis des
architectes relatifs à la
consultation architectu-
rale pour objet : ÉTUDE
ET LE SUIVI DES TRAVAUX
DE CONSTRUCTION D'UN
BATIMENT ADMINISTRATIF
BLOC AU SIEGE DE LA
PROVINCE DE RHAMNA

Le dossier de la consulta-
tion architecturale peut
être retiré à au bureau du
secrétariat général de la
province Rhamna, Il peut
également être téléchargé
à partir du portail des
marchés de l'état à
l'adresse électronique
www.marchespublics.gov
.ma.Le budget prévision-
nel maximum, hors taxes,
pour l'exécution des tra-

vaux à réaliser est de 6
000 000.00 DHS

Le contenu ainsi que la
présentation des dossiers
des concurrents doivent
être conformes aux dispo-
sitions des articles 100,
101 et 102 du décret n°2-
12-349 du 8 jourmada I
1434 (20 mars 2013) relatif
aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le
bureau sus-indiqué

- Soit envoyés, par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception, au
bureau précité ;

- soit les remettre au pré-
sident du jury de la
consultation architectu-
rale au début de la séance
et avant l'ouverture des
plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles pré-
vues par l'article 16 du rè-
glement de la consulta-
tion architectu-
rale.

N° 4339/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province Rhamna
Secrétariat général
DFL/SBM
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° : 04/2020/FDR

Le 02/07/2020 à 11 H , il
sera procédé, dans les bu-
reaux de la salle des réu-
nions au secrétariat à
l'ouverture des plis des
architectes relatifs à la
consultation architectu-
rale pour objet : ETUDE
ARCHI ET SUIVI DES
TRAVAUX DE
CONSTRUCTION ET DE
REHABILITAION DU
CENTRE DE SANTE
BRIKIYENE

--PROVINCE RHAMNA
Le dossier de la consulta-
tion architecturale peut
être retiré à au bureau du
secrétariat général de la
province Rhamna, Il peut
également être téléchargé
à partir du portail des
marchés de l'état à
l'adresse électronique
www.marchespublics.gov
.ma.Le budget prévision-
nel maximum, hors taxes,
pour l'exécution des tra-
vaux à réaliser est de 1
175 000.00 DHS

Le contenu ainsi que la
présentation des dossiers
des concurrents doivent
être conformes aux dispo-
sitions des articles 100,
101 et 102 du décret n°2-
12-349 du 8 jourmada I
1434 (20 mars 2013) relatif
aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le
bureau sus-indiqué

- Soit envoyés, par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception, au
bureau précité ;

- Soit par voie électro-
nique
- soit les remettre au pré-
sident du jury de la
consultation architectu-
rale au début de la séance

et avant l'ouverture des
plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles pré-
vues par l'article 16 du rè-
glement de la
consultation architectu-
rale.

N° 4340/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province Rhamna
Secrétariat général
DFL/SBM
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° : 05/2020/FDR

Le 02/07/2020 à 11 H 30
, il sera procédé, dans les
bureaux de la salle des
réunions au secrétariat à
l'ouverture des plis des
architectes relatifs à la
consultation architectu-
rale pour objet : ETUDES
ARCHITECTURALES ET
SUIVI DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION ET D'
AMENAGEMENT
DES LOGEMENTS DE
FONCTION ET DU CEN-
TRE DE SANTE BOU-
CHANE---PROVINCE
RHAMNA---

Le dossier de la consulta-
tion architecturale peut
être retiré à au bureau du
secrétariat général de la
province Rhamna, Il peut
également être téléchargé
à partir du portail des
marchés de l'état à
l'adresse électronique
www.marchespublics.gov
.ma.Le budget prévision-
nel maximum, hors taxes,
pour l'exécution des tra-
vaux à réaliser est de 5
483 000,00 DHS

Le contenu ainsi que la
présentation des dossiers
des concurrents doivent
être conformes aux dispo-
sitions des articles 100,
101 et 102 du décret n°2-
12-349 du 8 jourmada I
1434 (20 mars 2013) relatif
aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le
bureau sus-indiqué

- Soit envoyés, par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception, au
bureau précité ;

- Soit par voie électro-
nique

- soit les remettre au pré-
sident du jury de la
consultation architectu-
rale au début de la séance
et avant l'ouverture des
plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles pré-
vues par l'article 16 du rè-
glement de la
consultation architectu-
rale.

N° 4341/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
REGION
DE CASABLANCA
-SETTAT
PROVINCE
DE SIDI BENNOUR
CERCLE
DE SIDI BENNOUR
COMMUNE

LMECHREK
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 02/2020

Le 20/07/2020 à 10 H, il
sera procédé, dans le bu-
reau de Mr. Le Président
de la commune de
LMECHREK à l'ouver-
ture des plis relatifs à
l'appel d'offres sur offres
de prix pour les travaux
d'extension du réseau
électrique des douars sis
à la COMMUNE
LMECHREK PROVINCE
SIDI BENNOUR-
Le dossier d'appel d'of-
fres peut être retiré du
service technique de la
Commune LMECHREK,
il peut également être té-
lchargé à partir du por-
tail des marchés de l'état
WWW.marchespublics.go
v.ma.

- le cautionnement pro-
visoire est fixé à la somme
de quarante mille di-
rhams (40000,00DHS).

- L'estimation des couts
des prestations établie par
le maître d'ouvrage est
fixée à la somme de : un
million deux cent
soixante dix neuf mille
cent deux dirhams treize
centimes (1.279.102,13
DHS) TTC

Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 27, 29 et 31 du décret
n° 2.12.349 relatif aux
marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception de
Monsieur le président de
la commune Lmechrek
(bureau technique).

- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le
bureau technique de la
Commune Lmechrek.

- Soit les remettre au Pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

- Soit envoyer par voie
électronique au portail
des marchés.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles pré-
vues par l'article 6 du rè-
glement de consultation.

N° 4342/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE NADOR
COMMUNE
DE ZEGHANGHANE
SERVICE DES MARCHES
N° 599

Avis d'appel d'offre
ouvert n°01/2020

Le 07 juillet 2020 à 11
Heure, il sera procédé à la
salle des réunions au
siège de la commune de
Zeghanghane, province
de Nador, à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offre dont l'objet : TRA-
VAUX D'ACHEVEMENT
DES TRAVAUX
CONSTRUCTION DU
NOUVEAU SIEGE DE
LA COMMUNE DE ZE-

GHANGHANE - PRO-
VINCE DE NADOR.

Le dossier d'appel d'offre
peut être retiré du service
des marchés publics de
la commune de Zeghan-
ghane ou téléchargé à
partir du portail des mar-
chés de l'Etat : www.mar-
chés-publics.gov.ma
Le montant de l'estima-
tion pour l'exécution des
travaux est : quatre mil-
lion deux cent quatre
mille quatre cent quatre-
vingt dirhams toutes
taxes comprises (4 204
480.00TTC).

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme
de vingt-cinq mille di-
rhams (25 000,00).

Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 27, 29 et 31 du décret
n°2-12-349 du 08 Jour-
mada I1434 (20/03/2013)
relatif aux marchés pu-
blics.

Les concurrents peuvent :
-Soit déposer leurs plis-
contre récépissé dans le
bureau de service des
marchés de la commu-
nede Zeghanghane.

-Soit les envoyer par
courrier recommandé
avec accusé de réception
au bureau précitée.

-Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offre au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

-Soit les envoyer par voie
électronique au portail
des marchés publics.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles pré-
vues par l'article 13 de rè-
glement de consultation.

Dossier technique :
-Pour les concurrents ins-
tallés au Maroc :Une
copie légalisée (certifiée
conforme à l'original) du
certificat de qualification
et de classification indi-
quant : Secteur: A, Quali-
fications exigées : A2 ,
Classe minimale : 4.

-Pour les concurrents non
installés au Maroc :Il doit
fournir le dossier techni-
que tel que prévu par le
Règlement de consulta-
tion.

Les concurrents peuvent
se présenter au siège de la
commune de Zeghan-
ghane pour effectuer une
visite de lieu le 23 juin
2020à onze (11) heures.
N° 4343/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTER
DE L'INERIEUR
PROVINCE D'IFRANE
CONSEIL PROVINCIAL
IFRANE
SERVICE DES
MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
MODIFICATIF
N°17/2020/BP

Il est porté à la connais-
sance du public et des
concurrents que l'avis
d'appel d'offres N°
17/2020/BP est modifié

comme suit :

Le 01/07/2020 à 12 h
00mn, Il sera procédé,
dans les bureaux du
Conseil Provincial

« COMPLEMENT » ET
2EME TRANCHE A LA
VILLE D'IFRANE
ECLAIRAGE PUBLIC «
PROVINCE D'IFRANE ».

Le dossier d'appel d'of-
fres peut être retiré au ser-
vice des marchés de la
DAPP du Conseil Provin-
cial d'Ifrane, il peut égale-
ment être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés publics : (www.mar-
chespublics.gov.ma).

- Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme
de : Soixante Dix Mille
dhs (70 000,00 Dhs).

- L'estimation des coûts
des prestations établie par
le maître d'ouvrage est
fixée à la somme de :
Quatre Million Neuf Cent
Quatre Vingt Sept Mille
Deux Cent Sept dhs,92
Cts (4 987 207,92 Dhs).

Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 27, 29 et 31 du décret
n°2-12-349 relatif aux
marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au service
des marchés de la DAPP
du Conseil Provincial
d'Ifrane

- Soit les envoyer, par
courrier recommandé
avec accusé de réception,
au bureau précité

- Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

- Soit transmettre leurs
dossiers par voix électro-
niques.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles pré-
vues par l'article 8 du rè-
glement de consultation.

Les échantillons, proto-
types, prospectus, notices
ou autres documents
techniques exigés par le
dossier d'appel d'offres
doivent être déposés au
service des marchés du
Conseil Provincial
d'Ifrane avant le
30/06/2020 à 12 h 00mn
(heure limite pour le
dépôt des échantillons).

Les concurrents doivent
fournir la copie certifiée
conforme à l'original de
l'attestation d'Agrément
MT« BT » accordée par
l'ONEE - BE concernant
les réseaux.

Les concurrents non ins-
tallés au Maroc doivent
fournir le dossier techni-
que tel que prévu par le
règlement de consulta-
tion. »

N° 4344/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
COMMUNE
DE KHENIFRA
S.R.F
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 04/2020
Concernant
l'exploitation
 et la gestion de l'abattoir municipal de Khénifra Le Mardi 14 Juillet 2020 à 12 heures, il sera procédé dans salle des réunions de la commune De Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant : L'exploitation et la gestion de l'abattoir municipal de Khénifra pour une période de trois ans.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service de l'assiette de la commune de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : VINGT MILLE (20.000,00 DHS) DIRHAMS.
 L'estimation des prix établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de TROIS CENT CINQUANTE MILLE DIRHAMS. (350.000,00 DHS) PAR AN.
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service de l'assiette de la commune de Khénifra
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret n° 2-12-349 précité, à savoir
 1) Dossier administratif comprenant :
 a) Une déclaration sur l'honneur, en un exemple unique, qui doit comporter les mentions prévues à l'article 26 du décret n° 2-12-349.
 b- l'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu
 c- Engagement de la propriété de l'abattoir municipal de Khénifra.
 d- Engagement du respect du règlement interne de l'abattoir municipal de Khénifra.
 e- pour les groupements,

une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article 157 du décret précité.
 Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'article 40 du décret précité :
 a) pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent
 b) l'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;
 c) l'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la C.N.S.S certifiant que le concurrent .t en situation régulière envers cet organisme ;
 d) Le certificat d'immatriculation au registre du commerce.
 N.B : les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes b, c et d ci-dessus, et à défaut. Une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative. un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine
 2) Dossier technique comprenant :
 a) Une note indiquant les moyens, humains et techniques du concurrent comportant les indications prévues au cahier des charge
 b) Les attestations délivrées par les hommes de l'art ou par les maîtres d'ouvrage.
 c) Les renseignements, pièces d'ordres technique ou pièces complémentaires concernant l'entreprise.
 d) L'expérience dans la gestion de services publics identique ou similaire
 e) Les qualifications professionnelles et techniques ;
 f) la capacité financière suffisante pour faire face aux dépenses d'exploitation de ce service ;
 g) présentation du programme d'investissement pour l'exploitation et le développement du service
 h) présentation d'un organigramme de gestion de ce service
 "" Dossier complémentaire -cahier des charge -règlement de consultation.
 _2) Dossier financier -engagement — bordereau des prix
N° 4345/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA

SECRETARIAT
GENERAL
DIVISION DU BUDGET
ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°08/FDR/2020
 Le 07 / 07 / 2020 à 10 Heures, Il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offres de prix, pour : REALISATION DES ESSAIS DE CONTROLE DE LA QUALITE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISTE RELIANT LA RP 3508 ET LA RP 3523 VIA SIDI MOHAMMED LEBSSIR A LA COMMUNE MAADNA /PROVINCE DE KHOURIBGA
 Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du Service des Marchés et de la Comptabilité relevant de la division du Budget et des Marchés du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
 -Le cautionnement provisoire est fixé à Mille cinq cent dirhams (1500,00 dhs).
 -L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à Quarante mille deux cent soixante Dirhams TTC (40 260 ,00 DH TTC).
 - Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.
 Les candidats peuvent :
 - Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés ;
 - Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;
 - Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation - Dossier technique comprenant :
 -- Pour les concurrents installés au Maroc :
 - Activité : contrôle de qualité
 - Qualifications demandées sont : CQ3 et CQ7
 - Catégorie : 3
 - Pour les concurrents non installés au Maroc :
 a-- Une note indiquant les

moyens humains et techniques des concurrents, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.
 b-- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations , le montant, les délais et les dates de réalisation , l'appréciation , le nom et la qualité du signataire.
N° 4346/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
SECRETARIAT
GENERAL
DIVISION DU BUDGET
ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 09/FDR/2020
 Le 07 / 07 / 2020 à 11 Heures, Il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offres de prix, pour ASSISTANCE TECHNIQUE AU MAITRE D'OUVRAGE POUR LE CONTROLE ET LE SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISTE RELIANT LA RP 3508 ET LA RP 3523 VIA SIDI MOHAMMED LEBSSIR A LA COMMUNE MAADNA -PROVINCE DE KHOURIBGA
 Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du Service des Marchés et de la Comptabilité relevant de la division du Budget et des Marchés du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
 -Le cautionnement provisoire est fixé à Deux mille dirhams (2000,00 dhs).
 -L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à Soixante-deux mille six cent quarante Dirhams TTC (62 640,00 DH TTC).
 - Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.
 Les candidats peuvent :
 - Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés ;
 - Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;
 - Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation - Dossier technique comprenant :
 -- Pour les concurrents installés au Maroc :
 - Activité : contrôle de qualité
 - Qualifications demandées sont : CQ3 et CQ7
 - Catégorie : 3
 - Pour les concurrents non installés au Maroc :
 a-- Une note indiquant les

tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation - Dossier technique comprenant :
 -- Pour les concurrents installés au Maroc :
 a-- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux qu'il a exécutés ou à l'exécution desquelles il a participé
 b-- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privées desdites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.
 c- Une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément justifiant le domaine d'activité D4
 - Pour les concurrents non installés au Maroc :
 a-- Une note indiquant les moyens humains et techniques des concurrents, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.
 b-- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations , le montant, les délais et les dates de réalisation , l'appréciation , le nom et la qualité du signataire.
N° 4347/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
SECRETARIAT
GENERAL
DBM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°10/ FDR / 2020
 Le 07 / 07 /2020 à 12 heures, il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relative à l'appel D'offres Ouvert sur offre de prix pour : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISTE RELIANT LA RP 3508 ET LA RP 3523 VIA SIDI MOHAMMED LEBSSIR A LA COM-

MUNE MAADNA/PROVINCE DE KHOURIBGA
 Le dossier de d'Appel D'offres peut être retiré auprès du bureau du service des marchés et de la comptabilité relevant de la D.B.M du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics wvw.marchespublics.gov.ma
 -Le cautionnement provisoire est fixé à CENT VINGT MILLE DIRHAMS (120 000.00DH)
 -L'estimation du cout des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à, Quatre million quarante-six mille trois cent cinquante-huit toutes taxes comprises (4 046 358,00dhs TTC)
 - Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.
 Les candidats peuvent :
 - Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés ;
 - Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;
 - Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 -Soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation - Dossier technique comprenant :
 - Pour les concurrents installés au Maroc :
 Présenter une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans les secteurs suivants:
 - Secteur : B
 - Classe minimum : 3
 - Qualifications exigées : B1 -B3 -B5
 -- Pour les concurrents non installés au Maroc :
 a-- Une note indiquant les moyens humains et techniques des concurrents, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.
 b-- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations , le montant, les délais et les dates de réalisation , l'appréciation , le nom et la qualité du signataire.
N° 4348/PA

"BUSINESS BEN AFRICA" SARL
Par Abréviation "B.B.A"
Aux termes d'un acte SSP à Casablanca en date du 27/02/2020 il a été constitué une sarl, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Objet : Négociant – Marchand ou Intermédiaire effectuant importation et exportation.
Siège Social: 10 Rue Liberté Etg 3 Appt 5 Casablanca.
Capital Social: 100.000,00 dhs divisé en 1000 parts de 100 dirhams Chacune : Mr BADR BENHIDOU 600 parts – Mr AMIR BENHIDOU 200 parts – Mlle LILYA BENHIDOU 200 parts.
Gérance : Mr BADR BENHIDOU est nommé gérant unique pour une durée illimitée.
Année Sociale : du 01/01 au 31/12.
Le dépôt légal est effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 735051 en date du 27/05/2020 et immatriculé sous le numéro 460971.
POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 4349/PA

RKN CAR RENTAL CONSTITUTION
I. Aux termes d'un acte sous-seing privé, établi à Oujda en date du 09 Décembre 2019, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : «RKN CAR RENTAL» SARL.
Forme de la société : Société à Responsabilité Limitée.
Objet : La société a pour objet :
- Location de voiture sans chauffeur.
Siège : est fixé à Lot IBN KHALDOUN Rue N°3 NR 92 Oujda.
Durée de la société : 99 ans.
Capital social : est fixé à la somme de cent mille DIRHAMS (100 000 DH). Il est divisé en mille (1000) PARTS SOCIALES de cent DIRHAMS (100 DH) chacune, entièrement souscrites et libérées à la totalité, et attribuées comme suit :
-Monsieur MOHAMMED-AMINE RAQEN 340 Parts
-Monsieur FOUAZI RAQEN 330 Parts
-Monsieur HOUDA RAQEN 330 Parts
Année sociale : Commence le 1er Janvier et termine le 31 Décembre de chaque année.
Gérance : La société sera gérée pour une durée illimitée par :
- Monsieur NABIL RAQEN II. Le Dépôt légal a été effectué auprès du Tribunal de commerce d'Oujda et la société a été immatriculée au Registre du Commerce de Oujda sous le numéro

34795 en date du 21/02/2020.
N° 4350/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE REHAMNA COMMUNE DE BENGUERIR AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°09/2020/CBG
Le 07/07/2020 à 11h00 heures il sera procédé, au siège de la Commune de Benguerir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour:
MATERIEL TECHNIQUE: ACHAT DE BACS À ORDURES
Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du service des marchés, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état.
www.marchespublics.gov.ma
*Cet appel d'appel d'offres est ouvert uniquement aux petites et moyennes entreprises telles que définies par l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.
*Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 12 000,00DHS (douze mille dirhams)
*L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de 496 800.00 dhs (quatre cent quatre vingt seize mille huit cent dirhams).
*Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité
- Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
*Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le PARC de la commune avant 16 heures le 06/07/2020, heure limite de dépôt des échantillons.
*Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N°4 du règlement de consultation
N° 4351/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE LA JUSTICE SOUS-DIRECTION REGIONALE AL HOCEIMA Avis d'appel d'offres

ouvert sur offres de prix n°02/SDRALH/2020
Réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, les coopératives, L'union de coopératives et l'auto-entrepreneur
Le 07/07/2020 à 10h00min, il sera procédé, dans le siège de la Sous-direction régionale d'Al Hoceima, sis à la Cour d'appel d'Al-Hoceima Avenue Palestine Al-Hoceima, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre des prix ayant pour objet :
Entretien complet des ascenseurs de la circonscription judiciaire d'Al Hoceima
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés publics de la sous direction régionale auprès de la Cour d'appel d'Al-Hoceima, sis à AV Palestine Al-Hoceima, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Huit Mille Dirhams (8.000,00 dhs).
L'estimation des couts des fournitures établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre Vingt Deux Mille Quatre Vingt Dirhams TTC (82.080,00 Dhs TTC)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20mars 2013) relatifs aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés publics de la sous-direction régionale d'Al-Hoceima sis à la Cour d'appel d'ALHOCEIMA, Avenue Palestine Al-Hoceima.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Soit effectuer le dépôt des plis par voie électronique dans le portail des marchés publics suivant l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Il est prévu une visite des lieux le 24/06/2020 à :
• 10h00min à la Cour d'appel d'Al Hoceima ;
• 11h30 min au Tribunalde première instance d'Al Hoceima.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.
N° 4352/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE LA JUSTICE SOUS-DIRECTION REGIONALE AL HOCEIMA
Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°05/SDRALH/2020
Réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, les coopératives, L'union de coopératives et l'auto-entrepreneur
Le 09/07/2020 à 10 h00 min, il sera procédé, dans le siège de la Sous-direction régionale d'Al-Hoceima sis à la Cour d'appel d'Al-Hoceima Avenue Palestine Al-Hoceima, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre des prix ayant pour objet :
ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU, PAPERIE ET PRODUITS D'IMPRESSION POUR LA CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE D'AL HOCEIMA. (Lot Unique)
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du budget et d'équipement de la sous-direction régionale sis à la Cour d'appel d'Al-Hoceima, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 15 000.00dhs (Quinze Mille Dirhams).
L'estimation des couts des fournitures établies par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme :375 603.90dhs TTC(Trois cent Soixante-quinze Mille Six cent Trois Dirhams et Quatre-Vingt-trois Centimes)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20mars 2013) relatifs aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
• Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du sous-directeur régional Al-Hoceima sis Cour d'appel d'ALHOCEIMA, Avenue Palestine Al-Hoceima.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Soit effectuer le dépôt des plis par voie électronique dans le portail des marchés publics suivant l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
Les échantillons exigés par l'article 13 du règlement de consultation doivent être déposés au bureau du budget et

d'équipement de la sous-direction régionale sis à la Cour d'appel d'Al-Hoceima, et ce avant 16hdu jour ouvrable précédant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation
N° 4353/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Beni Mellal Khenifra
Province de Béni-Mellal
Secrétariat Général
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 03 /B.G/2020
Le 02/07/2020 à 10H, il sera procédé, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni-Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix relatif à L'achat de matériel technique au profit de la Province de Béni Mellal.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5.000,00 Dhs (Cinq Mille Dirhams)
L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : (245.304,00 Dhs) « Deux Cent Quarante Cinq Mille Trois Cent Quatre Dirhams ».
Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2- 12-349 du 08 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité, les plis sont, au choix des concurrents :
• Soit déposés contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni-Mellal (D.B.M./SM).
• Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
• Soit remis au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Soit transmis par la voie électronique;
• Prospectus, Notices et Catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de la D.S.I.C.G à

la wilaya, avant le 01/07/2020 à 11h.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.
N° 4354/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PREFECTURE DE MOHAMMEDIA SECRETARIAT GENERAL D.B.M./SM AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
N° 01/2020/FDR
Le Mercredi 08 JUILLET 2020 à 10 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de Secrétariat Général de la Préfecture de Mohammedia à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour : Etude architecturale et suivi des travaux de Création d'un centre préscolaire à l'école Brahma Charkawa à Béni Yakhlef -Préfecture de Mohammedia.
Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).
Le budget prévisionnel maximum, hors taxe, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : Quatre cent cinquante huit mille Dirhams (458.000,00 DH).
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.
Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia.
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Le dépôt des plis et des offres peuvent être effectués par voie électronique sur le portail des marchés publics à l'adresse suivante www.marchespublics.gov.ma.
- Il est prévu une visite des lieux le Jeudi 25 Juin 2020 à 10 H (Point de rencontre siège de la Préfecture).
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de la consultation architecturale.
N° 4355/PA

Royaume du Maroc
Ministère
de l'Agriculture, de la
Pêche Maritime,
du Développement
Rural et des Eaux
et Forêts
DIRECTION
REGIONALE DE
L'AGRICULTURE DE LA
REGION DE BENI
MELLAL-KHENIFRA
DIRECTION
PROVINCIALE
DE L'AGRICULTURE
DE BENI MELLAL
AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT N°
14/2020 /DPA/4/FIDA
(SEANCE PUBLIQUE)

Le Mercredi 08 Juillet
Deux Mille Vingt (08 / 07
/2020) à 12 heures, il sera
procédé, dans les Bureaux
de la Direction provinciale
de l'Agriculture de Beni
Mellal-, à l'ouverture des
plis relatifs à l'Appel d'Of-
fres sur Offres de Prix
pour la réalisation des tra-
vaux d'aménagement des
pistes rurales prévues
dans le cadre du projet de
développement des mon-
tagnes de l'Atlas
(PDRMA) de Beni Mellal.
Piste reliant la route du
douar Taadlounte au pé-
rimètre d'irrigation de
Taadlounte dans la com-
mune territoriale d'Agh-
bala,Beni Mellal

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré Du service
support de la D.P.A, Rue
de Safi Quartier Adminis-
tratif Béni-Mellal, il peut
être téléchargé à partir du
portail marocain des mar-
chés public :
<http://WWW.marchéspublics.gov.ma>;

- Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: Quarante Quatre mille
dirhams (44 000,00Dhs).
- L'estimation des coûts
des prestations établie par
le maître d'ouvrage est
fixée à la somme de:
Deux million Cent Quatre
Vingt Deux mille Trois
Cent Quatre Vingt Douze
dirhams (2 182 392,00
Dhs).

Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-

cles 27; 29 et 31 du décret
n°2-12-349 du 08 Jou-
mada I 1434 (du 20 Mars
2013) relatif aux marchés
publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer, contre ré-
cépissé, leurs plis dans le
bureau des marchés de la
DPA de Beni Mellal
• Soit les envoyer par
courrier recommandé
avec accusé de réception
au bureau précité.

• Soit les remettre séance
tenante au Président de la
Commission d'Appel
d'Offres au début de la
Séance, et avant l'ouve-
ture des plis.

• Soit déposer par voie
électronique au portail des
marchés publics
www.marchéspublics.gov.ma,
conformément à l'ar-
rêté du ministre de l'éco-
nomie et finances n°20-14
du 8 Kaâda 1435(4 sep-
tembre 2014).

Il est prévu une visite des
lieux le: 25/06/2020 à 9
heures à partir du siège de
la Direction Provinciale
de l'Agriculture de Beni
Mellal

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règle-
ment de consultation.
Les concurrents installés
au Maroc doivent fournir
en dossier technique une
copie certifiée conforme à
l'original des certificats
d'agrément : Branche 7,
Qualification 7.1 et 7.2,
Classe 4

Les entreprises non instal-
lées au Maroc doivent
fournir le dossier techni-
que tel que prévu par le
règlement de consultation.
N° 4356/PA

Royaume du Maroc
Ministère
de l'Agriculture,
du Développement
Rural et des Eaux
et Forêts
DIRECTION
REGIONALE DE
L'AGRICULTURE DE LA
REGION DE BENI
MELLAL-KHENIFRA
DIRECTION
PROVINCIALE
DE L'AGRICULTURE
DE BENI MELLAL

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°
06/2020 /DPA/4/FIDA
(SEANCE PUBLIQUE)

Le Mercredi 08 Juillet
Deux Mille Vingt (08 /07
/2020) à 10 heures, il sera
procédé, dans les Bureaux
de la Direction Provinciale
de l'Agriculture de Beni
Mellal à l'ouverture des
plis relatifs à l'Appel d'Of-
fres sur Offres de Prix
pour la Réalisation des
travaux d'aménagements
hydro-agricoles de petite
et moyenne hydraulique
prévus dans le cadre du
Projet de Développement
Rural des Montagnes de
l'Atlas(PDRMA) de Beni
Mellal.

Périmètres Ouerkour ,
Wawlmroude , Imizare et
Targuiwine à la commune
Territoriale de Tizi N'Isly,
Province de Beni Mellal.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré Du service
support de la D.P.A, Rue
de Safi Quartier Adminis-
tratif Béni-Mellal, il peut
être téléchargé à partir du
portail marocain des mar-
chés public :
<http://WWW.marchéspublics.gov.ma>;

- Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: Quarante mille di-
rhams (40 000,00Dhs).

- L'estimation des coûts
des prestations établies
par le maître d'ouvrage est
fixée à la somme de : Un
million Neuf Cent Quatre-
Vingt-trois Mille Huit
Cent Vingt-Huit dirhams
(1 983 828,00 Dhs).

Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 27; 29 et 31 du décret
n°2-12-349 du 08 Jou-
mada I 1434 (du 20 Mars
2013) relatif aux marchés
publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer, contre ré-
cépissé, leurs plis dans le
bureau des marchés de la
DPA de Beni Mellal
• Soit les envoyer par
courrier recommandé
avec accusé de réception
au bureau précité.

• Soit les remettre séance
tenante au Président de la

Commission d'Appel
d'Offres au début de la
Séance, et avant l'ouve-
ture des plis.

• Soit déposer par voie
électronique au portail des
marchés publics
www.marchéspublics.gov.ma,
conformément à l'ar-
rêté du ministre de l'éco-
nomie et finances n°20-14
du 8 Kaâda 1435(4 sep-
tembre 2014).

Il est prévu une visite des
lieux le : 24/06/2020 à 9
heures à partir du siège de
la Direction Provinciale
de l'Agriculture de Beni
Mellal
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règle-
ment de consultation.
Les concurrents installés

au Maroc doivent fournir
en dossier technique une
copie certifiée conforme à
l'original des certificats
d'agrément : Branche 4,
Qualification 4.1, Classe 4
Les entreprises non instal-
lées au Maroc doivent
fournir le dossier techni-
que tel que prévu par le
règlement de consultation.
N° 4357/PA

ROYAUME DU MAROC



Ministère de l'Agriculture de la Pêche Maritime
de Développement Rural et des Eaux et Forêts
DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE DE BENI MELLAL
SERVICE SUPPORT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°13/2020/DPA/4/SAHA
(SEANCE PUBLIQUE)

Réservé aux petites et moyennes entreprises, des coopératives et des unions de coopératives et au auto- entrepreneur

L'An Deux Mille Vingt le Neuf Juillet à Dix Heures (09/07/2020 à 10 H), il sera procédé, dans les Bureaux de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Béni Mellal, à l'ouverture des plis relative à l'Appel d'Offres sur Offres de Prix, pour la réalisation Travaux d'aménagement hydro agricole revêtement du réseau d'irrigation (segua M'Ighanimne) sur 3 km et confection ouvrages d'art, au niveau du périmètre Tanougha relevant de la Commune Territoriale de Tanougha, Cercle d'Elksiba, Province de Beni Mellal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service Support (Bureau des Marchés) de la D.P.A Rue de Safi Quartier Administratif Béni Mellal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: <https://www.marchespublics.gov.ma>

Le Cautionnement Provisoire est fixé à la somme de : **Dix-Huit Mille Dirhams (18 000.00 DHS)**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Un million Cent Trente Huit Mille Trois Cent Quatre-vingt DHS (1 338 380.00 DHS TTC)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles 27 et 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre réception, leurs plis dans le bureau d'ordre de la DPA de Béni Mellal.
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- **Soit déposer, par la voie électronique sur portail des marchés publics: <https://www.marchespublics.gov.ma>**, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et finances n°20-14 du 8 Kaâda 1435(4 septembre 2014).
- Soit les remettre au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la Séance, et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le Vingt Cinq Juin Deux Mille Vingt à Neuf Heure : **25/06/2020 à 9 H** (rendez-vous au siège de la DPA de Béni Mellal, Service des aménagements hydro agricole).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation. Chaque concurrent doit fournir une copie certifiée conforme du certificat de qualification et classification des entreprises, conformément à l'arrêté n°3033-13 du 26 Di-Hija 1434 (1 er Novembre 2013); comme suit :

Branche	Qualifications exigées	Classe
4	4-1	4

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 4358/PA

Sur vos petits écrans



07:00 : Lecture du Saint Coran+ Douaa
07:05 : Bulletin météo
07:10 : Tinoubka (Documentaire amazigh) - R
07:40 : Amoudou
08:40 : Ichaa Mamlaka
09:40 : Majal Al Bahr - Assila
10:10 : Hayati
11:00 : Aandi Soual Covid 19 - R
11:25 : L'usine
11:55 : Capsule Atfal wa Takafa -Inedit
12:00 : Capsules dédiées aux personnes à besoins spécifiques
12:05 : Oussrati - Inédit
13:00 : JT Addahira + Météo
13:20 : Al Wajh Al Akhar
14:00 : JT en Amazigh+ JT en Espagnol
14:40 : Stand Up Best Of
16:10 : Amoudou
17:00 : Majal Al Bahr - Assila - R
17:30 : Sada Ibdaa

18:25 : Capsules dédiées aux personnes à besoins spécifiques
18:30 : Aandi Soual Covid 19
18:55 : Capsule Atfal wa Takafa - R
19:00 : JT en Français
19:30 : Oussrati - R
20:30 : Ederb
21:00 : JT Principal + Météo
21:50 : Kadyat Ömr -inédit
22:50 : Oujouh (Errachidia)
23:20 : Dernier bulletin d'information
23:40 : Stand Up - R-01.20 : Amoudou
01:10 : Amoudou - R-
02:10 : Ichaa Mamlaka - R-
03:10 : Icha Fi Awthane - R-
04:10 : Oujouh (Errachidia)-R-
04:40 : Tinoubka (Documentaire amazigh) - R-
05:10 : Ederb - R-
05:40 : Al Wajh Al Akhar - R-
06:10 : Hayati - R

05:55:00 : RELIGIEUX :
CORAN AVEC
LAUREATS MAWAHIB TAJWID
AL QOR'AN
06:00:00 : MAGAZINE :
CHHIWAT BLADI
06:30:00 : SABAHYAT 2M
07:30:00 : MAGAZINE : KIF
AL HAL
08:05:00 : MAGAZINE
09:05:00 : MAGAZINE
09:55:00 : CH'HIWA MA3A
CHOUMICHA
10:00:00 : FEUILLETON :
TAMAN AL HOUB
10:45:00 : MAGAZINE :
KIF AL HAL
11:00:00 : MAGAZINE :
SABAHYAT 2M
12:05:00 : SERIE :
LALLA FATEMA

12:35:00 : NEWS : BULLETIN
METEO
12:45:00 : NEWS : AL AKHBAR
13:10:00 : SPORT :
MOUJAZ RIYADI
13:20:00 : FEUILLETON
13:55:00 : NEWS : ECO NEWS
14:05:00 : NEWS : JOURNAL
AMAZIGH
14:20:00 : FEUILLETON : HOUB
A3MA
16:15:00 : FEUILLETON :
3ALAQAT KHAASA
17:40:00 : MAGAZINE :
JUST FOR LAUGHS
18:05:00 : DESSINS ANIMES
18:25:00 : CH'HIWA MA3A
CHOUMICHA
18:35:00 : MAGAZINE
18:45:00 : FEUILLETON : FORSA
TANIYA

19:40:00 : FEUILLETON :
FADILA
20:15:00 : NEWS : INFO SOIR
20:35:00 : SPORT : QUE
DU SPORT
20:45:00 : NEWS : ECO NEWS
21:15:00 : NEWS : AL MASSAIYA
21:40:00 : MAGAZINE :
LAHBIBA OUMMI
22:40:00 : MAGAZINE :
2M MAG
23:30:00 : FEUILLETON :
FORSA TANIYA
00:20:00 : FEUILLETON :
FADILA
00:50:00 : MAGAZIN
01:50:00 : MAGAZINE
03:05:00 : FEUILLETON
03:55:00 : FEUILLETON
04:25:00 : MAGAZINE
05:30:00 : DOCUMENTAIRE

